



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget annexe
Mission ministérielle

Publications officielles et
information administrative



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue aux 4^e et 5^e de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe.

Cette annexe récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme et action.

La partie mission présente le **bilan de la programmation pluriannuelle**, la **présentation budgétaire** (article 18-II de la LOLF), les **recettes constatées**, les **crédits consommés** et les **emplois**.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon les rubriques de dépenses réparties selon les deux sections. Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Publications officielles et information administrative	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Présentation budgétaire	13
Constatation des recettes	14
Récapitulation des crédits et des emplois	16
 PROGRAMME 623 : Édition et diffusion	 19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
<i>1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données</i>	<i>22</i>
Présentation des crédits	25
Justification au premier euro	29
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>29</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>30</i>
<i>Justification par action</i>	<i>37</i>
<i>01 – Accès au droit et diffusion légale</i>	<i>37</i>
<i>02 – Information administrative et vie publique</i>	<i>44</i>
 PROGRAMME 624 : Pilotage et ressources humaines	 51
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	52
Objectifs et indicateurs de performance	54
<i>1 – Optimiser les fonctions soutien</i>	<i>54</i>
Présentation des crédits	55
Justification au premier euro	59
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>59</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>67</i>
<i>Justification par action</i>	<i>68</i>
<i>01 – Pilotage, modernisation et activités numériques</i>	<i>68</i>
<i>03 – Dépenses de personnel</i>	<i>72</i>
<i>04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels</i>	<i>73</i>

MISSION

Publications officielles et information administrative

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe des publications officielles et de l'information administrative (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'édition, d'impression et d'information administrative. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques, humains et de pilotage.

En cette année 2025, marquée par les anniversaires de la création de la DILA et du Centre d'appel interministériel de Metz (15 ans), du site Service public (25 ans) et de la Documentation française (80 ans), la direction a poursuivi la mise en œuvre des missions définies par le décret du 11 janvier 2010 :

- garantir l'accès au droit ;
- offrir aux citoyens les informations nécessaires à leurs droits et obligations et à leurs démarches administratives ;
- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;
- proposer des publications, numériques et papier, relatives au débat public ou contribuant à la compréhension des politiques publiques.

Dans le contexte de surinformation comme de désinformation, le nouveau plan stratégique « DILA 2027 » adopté en juillet 2025 vise à assurer la confiance dans l'information produite et la qualité des bases de données de la DILA. Ce plan s'inscrit dans la continuité du précédent plan qui plaçait l'usager au cœur des priorités ; le plan DILA 2027 approfondit cette approche en affinant les priorités par « cible usagers » : les citoyens d'une part, les professionnels d'autre part, mais aussi l'administration et ses agents publics, le tout en s'adaptant à un contexte de consommation de l'information en forte évolution avec l'arrivée des IA génératives et de sobriété budgétaire.

Administration majoritairement numérique dans sa relation aux usagers, la DILA contribue à informer chacun sur ses droits, à faciliter l'accès aux services publics et intègre désormais pleinement les enjeux de transition écologique, de cybersécurité ou d'intelligence artificielle qui bouleversent les modes de consommation comme de production de l'information. L'efficacité de son action, mesurée au travers de l'audience globale de ses sites internet, a progressé en 2025, avec 920 millions de visites. Au-delà de ce chiffre, la hausse des taux de satisfaction des usagers est réelle.

La modernisation de la chaîne régalienne a été poursuivie en 2025 avec le programme relatif aux « nouveaux outils de production normative » (NOPN), qui a pour objectif de dématérialiser de bout en bout la production des textes normatifs. L'éditeur légistique ÉDILE, qui permet de faciliter la rédaction des textes juridiques, est désormais expérimenté dans l'ensemble des ministères. Plus de 1300 utilisateurs ont utilisé ÉDILE (dont 830 nouveaux) et plus de 2500 nouveaux projets de textes réglementaires ont été créés *via* l'éditeur en 2025. C'est une avancée majeure, rendue possible grâce à la capacité de co-construction des solutions, testées avec les usagers. En 2026, une nouvelle étape du projet verra l'interfaçage d'ÉDILE à l'application SOLON (système d'organisation en ligne des obligations normatives).

Des évolutions du site Légifrance ont été réalisées notamment dans le but de le rendre conforme au système de Design de l'État (DSFR), charte d'harmonisation de la présentation et de l'expérience utilisateurs des sites officiels de l'État (en « .gouv.fr »). La mise en production prochaine (prévue au deuxième trimestre 2026) de Légifrance au format DSFR permettra d'améliorer sensiblement l'accessibilité et l'ergonomie du site.

Dans le domaine du renseignement administratif, les sites *service-public.fr* et *entreprendre.service-public.fr* ont changé d'URL et ont adopté une nouvelle identité graphique de marque. Le passage en « .gouv.fr » vise à conforter

les utilisateurs dans leur usage d'informations officielles dont la source est garantie et sûre. Par ailleurs, le site *service-public.gouv.fr* présente un taux d'accessibilité de 100 % et élargit son public avec le développement de contenus destinés aux réseaux sociaux et l'ouverture d'un compte expérimental sur Tiktok. Les évolutions continues du site *entreprendre.service-public.gouv.fr*, référence pour l'information et l'orientation des entreprises dans leurs démarches administratives, ont porté notamment sur la rationalisation des contenus et une plus grande personnalisation des services.

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et de participation des citoyens au débat public, la DILA a adapté son offre éditoriale à travers le site *Vie-publique.fr* et les éditions de la Documentation française avec des productions à l'attention des publics ciblés (jeunes et enseignants, acteurs publics). La présence croissante sur les réseaux sociaux a permis en particulier le développement de contenus visant à rendre le contenu attractif pour un public plus jeune, moins enclin à utiliser les sites internet. Dans le même temps, l'imprimerie, point d'entrée du réseau interministériel d'impression de l'État (R2IE), a poursuivi son évolution à la suite notamment de la vente de la rotative en 2023. Les travaux sont désormais orientés vers les presses numériques et offset et reposent davantage sur le renforcement de la polyvalence entre les équipes.

En outre, la DILA assure l'entretien et la modernisation de son site historique, situé rue Desaix, en s'appuyant sur son schéma directeur immobilier. Les travaux ont pour objectifs principaux de rationaliser l'occupation des espaces et de réduire les consommations d'énergies.

Par ailleurs, la décision du Conseil d'État du 6 février 2024 rendue dans le cadre d'un contentieux administratif individuel, a remis en cause le statut de droit privé des agents issus de l'ex-direction des Journaux officiels. Cette décision a conduit la DILA à régulariser la situation des agents au regard du droit public. Cette opération a été menée avec succès sans entraîner de surcoût budgétaire. Les agents recrutés sur contrat de droit privé disposent donc désormais d'un contrat en conformité avec les règles de droit public depuis le 1^{er} janvier 2025.

Enfin, la DILA consolide au quotidien ses engagements, dans le cadre du double label « Égalité-diversité » des services du Premier ministre, en faveur de la qualité de vie au travail des agents, de leur évolution professionnelle avec un accompagnement tout au long de leur carrière et de valeurs humaines, avec un taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 9,2 % et plus de 50 % de femmes aux emplois supérieurs, engagements qui lui permettent de renforcer son attractivité en tant qu'employeur.

L'ensemble des chantiers de modernisation a été mené dans le respect des plafonds d'emplois et de crédits. Les dépenses se chiffrent ainsi à 141,3 M€ en CP. Parallèlement, les recettes du budget annexe encaissées en 2025 s'établissent à 193,3 M€. Ces très bons résultats permettent de dégager un solde excédentaire de plus de 52 M€ en 2025.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative et l'offre de services aux usagers

Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	605,4	674,7	660	683,5	cible atteinte	715
dont le nombre de visites sur le sous-domaine "entreprendre.service-public.fr" du site "service-public.fr"	millions	42,3	46,7	48	45,9	absence amélioration	50
Taux de satisfaction des visiteurs du site "service-public.fr"	%	78,8	79,5	80	83,3	cible atteinte	80

Commentaires techniques

Source des données : le nombre de visites provient de l'outil de mesure d'audience. Un nouvel outil a été adopté en juillet 2024 (passage d'AT Internet à Eulérien) dans le cadre d'un marché public du Service d'Information du Gouvernement (SIG). Le taux de satisfaction des usagers est mesuré à partir de deux questionnaires détaillés, à la fois quantitatif et qualitatif, réalisés par la DILA.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait d'une application de mesure d'audience.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. Les dernières enquêtes de satisfaction ont été réalisées entre le 17 octobre et le 10 novembre 2025 pour le site service-public.gouv.fr et entre le 17 octobre et le 17 novembre 2025 pour le site entreprendre.service-public.gouv.fr, au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur les sites. La taille de l'échantillon des internautes (8 282 répondants pour le site service-public.gouv.fr et 3 134 pour le site entreprendre.service-public.gouv.fr), garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

ANALYSE DES RESULTATS

La fréquentation du site service-public.gouv.fr a augmenté de 1,3 % par rapport à 2024. La cible est dépassée. Sur les 683,5 millions de visites, 45,9 millions de visites (contre 46,9 millions en 2024, soit -2,2 %) concernent le site Entreprendre pour lequel la cible n'est pas atteinte.

Le passage des sites en « .gouv.fr » a engendré une baisse de référencement naturel qui n'a pas pu être accompagnée comme prévu du fait du moratoire du Premier ministre sur les dépenses de communication. La nécessaire réindexation complète du site par Google a pénalisé la fréquentation. Par ailleurs, cette baisse vient également de la transformation des moteurs de recherche en « moteurs de réponses » proposant des extraits de sites dans leurs résultats, sans nécessiter d'aller sur les sites sources. Ce phénomène est amplifié par les IAG qui font des réponses directes dans les interfaces de recherche et ne mentionnent pas toujours les sources originales.

La baisse de fréquentation sur le site est néanmoins compensée en partie par une forte progression des vues de Service Public sur les réseaux sociaux, ce qui permet de toucher un public plus jeune.

Depuis avril 2025, deux nouvelles fonctionnalités sont disponibles sur Service Public et Entreprendre : le téléchargement des fiches en format PDF et la géolocalisation des maisons France services dans l'annuaire.

Dans les contenus, les « événements de vie » ont été enrichis (l'un sur l'alternance et l'autre « Je deviens parent ») conformément aux orientations des CITP pour simplifier les démarches administratives à partir du vécu.

Dans la relation usagers, un rappel téléphonique d'usagers sur deux démarches a été testé et le service de rappel vers le CAI amélioré. Pour que les aidants administratifs maîtrisent mieux les contenus du site, les « Tutos Service Public » ont été créés en février 2025. Une mallette pédagogique disponible sur Mentor et comprenant quiz, tutos, guides PDF, infographies, est mise à disposition.

Le téléservice du rendez-vous en commissariat « Police RDV » a été finalisé.

En termes d'accessibilité, le site Entreprendre audité en 2025, respecte désormais à 100 % le RGAA.

Le taux global de satisfaction de Service Public a fortement progressé à 83,3 %, par rapport au taux de 2024 (79,5 %). La cible est dépassée. Le site reste très apprécié pour faciliter l'orientation et l'accès à l'information administrative.

Le site Entreprendre a fêté ses 3 ans avec un retour très positif de ses utilisateurs (taux de satisfaction de 85,3 %).

En 2025, le site a connu plusieurs évolutions notables :

- une offre d'accompagnement élargie avec le référencement d'acteurs de terrain : nouvelle rubrique « politique éditoriale » présentant les critères et obligations à respecter par les entités référencées ;
- l'intégration des informations sectorielles notamment celles des activités réglementées pour donner un accès unique à des contenus aujourd'hui éclatés entre plusieurs sites ;
- un enrichissement des pages d'accès aux démarches.

Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de visites sur le site « legifrance.gouv.fr »	millions	166,8	182,7	175	198,5	cible atteinte	185
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	126 944	135 536	130 000	142 926	cible atteinte	135 000

Commentaires techniques

Source des données : le nombre de visites provient de l'outil de mesure d'audience. Un nouvel outil a été adopté en juillet 2024 (passage d'At Internet à Eulérian) dans le cadre d'un marché public du Service d'Information du Gouvernement (SIG). Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisée.

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de visites du site legifrance.gouv.fr en 2025 est de 198,47 millions (sans compter les nouveaux usages d'accès aux informations par l'IA pas toujours comptabilisés dans la fréquentation en fonction de l'agent IA utilisé) contre 182,67 millions en 2024, soit une augmentation de 8,65 %. La cible de 175 millions est dépassée.

La croissance de la fréquentation est liée aux évolutions constantes du site avec des ajouts de fonctionnalités, des travaux d'optimisation d'accès au site pour sécuriser la disponibilité et réduire les temps de réponse et l'amélioration des résultats de recherche permettant de fidéliser les utilisateurs et d'élargir l'audience. Les travaux d'optimisation du référencement dans les moteurs de recherche et les agents d'intelligence artificielle (Chatgpt, Gemini, Copilot...) se sont poursuivis.

L'optimisation des liens entre les sites legifrance.gouv.fr, service-public.gouv.fr et vie publique.fr, appréciés par les utilisateurs, contribuent en partie à cette augmentation de la fréquentation. Dans le cadre de l'objectif de faciliter l'accès au droit, l'accent a été mis depuis 2024 au soutien des non professionnels du droit par l'intégration dans les textes d'un onglet « Informations pratiques ». Ces espaces proposent des liens directs vers les fiches de service-public.gouv.fr et/ou vie-publique.fr, permettant aux utilisateurs d'accéder à des informations complémentaires pratiques sur le sujet en cours de consultation. Inversement les sites service-public.gouv.fr et/ou vie-publique.fr renvoient vers la norme sur legifrance.gouv.fr.

Aucune enquête n'a été réalisée en 2025. Une enquête est prévue en 2026 après la mise en service de la version de Légifrance intégrant le DSFR (Design système de l'État) et les travaux sur la pertinence du moteur de recherche.

En outre, aux visites directes, il convient d'ajouter quasiment 341 millions d'appels via les API proposées par le site en forte hausse par rapport à 2024 (202 millions).

S'agissant du sommaire électronique du *Journal officiel*, le nombre d'abonnés en 2025 est de 142 926 contre 135 536 en 2024, soit une progression de 5,45 %. La cible de 130 000 comptes est dépassée.

Indicateur 1.3 : Transparence du débat public

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	29 424 935	29 099 676	31 000 000	20 859 459	absence amélioration	24 000 000
Nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque "La Documentation française"	Nb	577 323	492 300	600 000	375 813	absence amélioration	500 000

Commentaires techniques

Source des données : le nombre des visites du site et sur le catalogue provient de l'outil de mesure d'audience. Un nouvel outil a été adopté en juillet 2024 (passage d'At Internet à Eulérien) dans le cadre d'un marché public du Service d'Information du Gouvernement (SIG).

Mode de calcul : il s'agit du total annuel.

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de visites sur le site vie-publique.fr en 2025 est de 20,8 millions contre 29,1 millions en 2024, soit une baisse de 28,3 %. La cible est atteinte à 67,3 %.

2025 a été marquée par une hausse de la désinformation et une actualité moins riche en événements politiques notamment en l'absence d'élections, vecteur d'audience important pour le site, 2024 ayant été marquée par les élections européennes, la dissolution de l'Assemblée nationale suivie des élections législatives. Comme pour Service Public, cette baisse est notamment liée à la progression des consultations par les IAG.

Un autre élément est à prendre en compte pour comprendre cette baisse de fréquentation. De nombreuses enquêtes menées notamment auprès des jeunes, montrent que les sites internet d'information sont maintenant concurrencés par les réseaux sociaux et les lettres d'actualité. En effet, en 2025, les réseaux sociaux de vie-publique.fr sont en très nette augmentation. À noter, également, une forte appétence pour les lettres d'actualité, dont « L'essentiel de Vie publique », lancée en octobre 2024. Cette lettre thématique bimensuelle aborde, à chaque diffusion, un nouveau thème et se veut « un outil pratique pour ceux qui cherchent à y voir clair dans la jungle de l'information ».

Pour préparer les élections municipales de 2026, une page spécifique a été mise en ligne sur le site dès octobre 2025, accompagnée par un webinaire à destination des secrétaires de mairies.

Cette page, constituée en 3 parties, apporte les clés de compréhension des élections :

- la première contient les actualités dont le contenu évoluera en fonction du calendrier ;
- la deuxième propose des contenus adaptés aux différentes cibles :
 - « *Je veux voter* » qui s'adresse aux électeurs et donne accès aux démarches présentées par Service-public.gouv.fr,
 - « *J'organise les élections* » à destination des agents publics des communes et des préfectures chargés d'organiser les élections,
 - « *Je veux être candidat* » dont la cible est en priorité les candidats des petites communes ;
- la troisième propose une sélection de contenus du site vie-publique sur le mode de scrutin, le rôle du maire et son évolution, les intercommunalités.

Depuis fin octobre 2025, une série vidéo pédagogique « *Attends j't'explique !* » est lancée sur les réseaux sociaux. Elle compte huit épisodes dont les trois premiers sujets sont : le rôle du maire, le rôle du Conseil municipal, le financement d'une campagne.

La fréquentation des pages consacrées aux publications de la marque *La Documentation française* est fortement liée à la consultation globale du site. De ce fait, elle connaît également une baisse de 23,7 %.

À l'occasion des 80 ans de la marque *La Documentation française*, des actions externes de communication ont été réalisées, telles qu'un dossier de presse et des interviews dans les médias.

La lettre d'actualité de *La Documentation française* a quant à elle enregistré une progression de 13,8 % par rapport à 2024.

Présentation budgétaire

(en millions d'euros)

Activité courante			
Dépenses par titre (crédits de paiement consommés)		Recettes	
Dépenses de personnel (T2)	63	Annonces	190
dont personnels en activité	63	Bulletin officiel des annonces des marchés publics	68
dont pensions		Bulletin des annonces légales et obligatoires	8
Dépenses de fonctionnement (T3)	64	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	114
Charges de la dette de l'État (T4)		Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	0
Dépenses d'investissement (T5)	14	Recettes hors annonces	3
Dépenses d'intervention (T6)	0	Vente de publications et abonnements	1
Dépenses d'opérations financières (T7)		Prestations et travaux d'édition	2
		Autres activités	1
		Produit de cession d'actif	
Total des dépenses (A)	141	Total des recettes (B)	193
		Solde budgétaire 2025 (B-A)	+52
Financement de l'activité			
Emplois		Ressources	
Remboursement d'emprunt		Nouvel emprunt	
		Autre ressource de financement	
Total des emplois (C)		Total des ressources (D)	
		Solde financier (B+D-A-C)	+52
Trésorerie et dette			
Trésorerie		Dette	
		Encours de dette au 31/12/2024 (E)	
		Flux résultant du financement en 2025 (F=D-C)	
		Plafond de dette autorisé en LFI	
		Dette brute constatée au 31/12/2025 (G=E+F)	
Trésorerie prévue au 31/12/2025 (H)	941	Dette nette au 31/12/2025 (G-H)	

Constatation des recettes

Ligne de recettes	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Annonces	177 700 000	190 030 291	+12 330 291
Bulletin officiel des annonces des marchés publics	71 100 000	68 209 935	-2 890 065
Bulletin des annonces légales et obligatoires	6 600 000	7 495 272	+895 272
Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	100 000 000	114 232 632	+14 232 632
Journal officiel de la République française - Lois et Décrets		92 452	+92 452
Recettes hors annonces	3 300 000	3 239 696	-60 304
Vente de publications et abonnements	1 000 000	815 636	-184 364
Prestations et travaux d'édition	1 800 000	1 779 993	-20 007
Autres activités	500 000	644 066	+144 066
Produit de cession d'actif			
Total	181 000 000	193 269 987	+12 269 987

RECETTES ENCAISSEES 2025

Les recettes budgétaires du budget annexe des « publications officielles et informations administratives » (BAPOIA) se composent :

- d'une part, des recettes d'annonces légales liées aux missions de la DILA d'accès au droit et de transparence économique et financière relatives à la vie des entreprises ;
- d'autre part, des recettes hors annonces relevant des missions d'édition publique et d'impression dans les domaines politique, administratif, économique, social, juridique, international et d'information administrative.

Au 31 décembre 2025, le montant total des recettes encaissées du BAPOIA s'établit à 193,3 M€ et est en diminution de 1 % (-1,3 M€) par rapport à l'exécution 2024. Ce montant est supérieur de 7 % (12,3 M€) à l'estimation en LFI pour 2025 qui s'établissait à 181 M€.

Le montant prévisionnel des encaissements 2025 avait été révisé à la hausse en LFI 2025 pour prendre en compte la bonne tenue de l'exécution des exercices antérieurs. Ces prévisions de recettes se chiffrent ainsi à 181 M€ en LFI 2025 contre 167 M€ en LFI 2024. Toutefois, les prévisions sont restées prudentes en raison du contexte international très incertain au niveau géopolitique et économique marqué par la sobriété (guerre en Ukraine, inflation, faible croissance économique, difficultés d'approvisionnement, ...) pouvant impacter significativement les deux principales ressources du budget annexe.

Les recettes d'annonces légales

Les recettes d'annonces légales sont composées des redevances perçues pour la publication des avis au :

- Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) ;
- Journal Officiel-Lois et Décrets (JOLD).

Estimées en loi de finances initiale pour 2025 à hauteur de 177,7 M€, le montant total de ces recettes encaissées était à fin décembre stable (soit 190 M€) par rapport à l'exécuté 2024 et présente une exécution supérieure de 7 % (+12,3 M€) à celui de la prévision initiale.

Dans un contexte de tension générale et une conjoncture économique fragile, les encaissements des avis d'annonces légales publiés au BODACC progressent de 1 % (soit +874 k€) par rapport à l'exercice 2024 et s'élèvent à 114,2 M€ (contre 113,4 M€ en 2024) pour une prévision en loi de finances initiale de 100 M€. Parallèlement, le chiffre d'affaires (CA) est en augmentation puisqu'il s'établit à 116,7 M€ contre 113,8 M€ en 2024 (+2,9 M€).

Évaluées en 2025 à 71,1 M€ (+7,2 % par rapport au chiffrage 2024), les recettes d'annonces légales publiées au BOAMP présentent un taux d'exécution de 96 % et atteignent un total de 68,2 M€ contre 69,6 M€ en 2024, soit une baisse de 2 % (-1,4 M€). Cette dernière porte sur toutes les catégories d'annonces et d'annonceurs. L'effet du cycle électoral sur les dépenses locales, anticipé sur l'année 2025, n'a pas produit les résultats escomptés et a été moindre dans son ampleur. Cette baisse est confirmée par une diminution de la facturation (-0,1 M€), le CA étant ainsi de 67,6 M€ en 2025.

Les recettes hors annonces

Les recettes hors annonces sont principalement constituées par des recettes issues :

- des ventes de publications sous la marque « La Documentation française » ou comptes de tiers et des abonnements ;
- des travaux, études et prestations de services qui portent notamment sur les travaux de l'imprimerie réalisés dans le cadre de conventions signées avec des partenaires institutionnels ;
- et des autres prestations de services pour compte de tiers.

Les encaissements des recettes hors annonces 2025 s'élèvent à 3,2 M€ et sont en baisse de 26 % par rapport à l'exécution 2024, soit -1,1 M€. Elles sont en-deçà de -0,06 M€ (-2 %) de la prévision inscrite en loi de finances initiale pour 2025.

Les ventes de publications et d'abonnement se chiffrent à 0,8 M€. Elles sont en sous-exécution de 0,2 M€ par rapport à la prévision en LFI principalement en raison des difficultés du secteur de l'édition. Le chiffre d'affaires de 0,9 M€ en 2025 est toutefois en légère hausse de 0,1 M€ par rapport à 2024.

Estimées en LFI à hauteur de 1,8 M€, les travaux d'impression et prestations diverses présentent une exécution conforme à la prévision. Ces recettes reculent toutefois de -11 % (soit -0,2 M€) par rapport à 2024 en raison d'une activité en baisse (effet notamment du moratoire sur les dépenses de communication de l'État et baisse des chiffres tirage) confirmée par un CA en diminution (-0,1 M€).

Enfin, les autres produits (recettes de fonctionnement divers), qui portent sur les recettes exceptionnelles, des remboursements variés, le produit des ventes de vieux papiers et vieilles matières de l'imprimerie ou encore les droits d'auteur et de reproduction sont supérieurs (+29 % soit +0,1 M€) à la prévision inscrite en loi de finances initiale de 0,5 M€ et diminuent de manière importante (-58 % soit 0,9 M€) en raison de moindres remboursements qui avaient été exceptionnels en 2024.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
623 – Édition et diffusion			
Prévision	45 912 587	43 056 691	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	40 283 915	42 052 388	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	5 628 672	1 004 303	
Exécution	40 396 646	41 539 425	
624 – Pilotage et ressources humaines			
Prévision	105 213 050	107 200 654	486
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	105 182 509	106 975 059	486
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	30 541	225 595	
Exécution	98 161 983	99 734 830	442
Total Prévision	151 125 637	150 257 345	486
Total Exécution	138 558 629	141 274 255	442

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
623 – Édition et diffusion	47 882 590 39 353 990	40 283 915 40 396 646	44 171 044 40 972 816	42 052 388 41 539 425
01 – Accès au droit et diffusion légale	32 771 367 27 631 702	26 453 530 28 517 188	29 727 516 28 841 521	29 682 000 29 631 985
02 – Information administrative et vie publique	15 111 223 11 722 288	13 830 385 11 879 459	14 443 528 12 131 295	12 370 388 11 907 439
624 – Pilotage et ressources humaines	111 284 846 102 073 077	105 182 509 98 161 983	107 458 446 97 728 937	106 975 059 99 734 830
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	15 012 909 11 010 788	10 144 688 8 631 700	11 186 509 6 651 689	11 937 238 10 204 506
03 – Dépenses de personnel	66 271 937 63 364 013	66 537 821 62 996 769	66 271 937 63 364 013	66 537 821 62 996 769
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	30 000 000 27 698 276	28 500 000 26 533 514	30 000 000 27 713 234	28 500 000 26 533 555

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
623 – Édition et diffusion	47 882 590 39 353 990	40 283 915 40 396 646	44 171 044 40 972 816	42 052 388 41 539 425
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	31 179 259 28 619 559	31 628 915 29 403 438	32 197 044 29 918 230	31 952 797 31 659 567
Titre 5. Dépenses d'investissement	16 703 331 10 715 430	8 655 000 10 974 208	11 974 000 11 035 585	10 099 591 9 860 858
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 19 000	0 19 000	0 19 000	0 19 000
624 – Pilotage et ressources humaines	111 284 846 102 073 077	105 182 509 98 161 983	107 458 446 97 728 937	106 975 059 99 734 830
Titre 2. Dépenses de personnel	66 271 937 63 364 013	66 537 821 63 056 546	66 271 937 63 364 013	66 537 821 63 056 546
Autres dépenses :	45 012 909 38 709 064	38 644 688 35 105 437	41 186 509 34 364 924	40 437 238 36 678 283
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	37 716 509 32 859 838	36 522 318 32 915 037	37 706 509 33 017 329	35 811 618 32 344 951
Titre 5. Dépenses d'investissement	7 296 400 5 792 417	2 122 370 2 190 395	3 480 000 1 290 786	4 625 620 4 333 327
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 4	0 5	0 4	0 5
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 56 805	0 0	0 56 805	0 0
Total	159 167 436 141 427 067	145 466 424 138 558 629	151 629 490 138 701 752	149 027 447 141 274 255
Titre 2. Dépenses de personnel	66 271 937 63 364 013	66 537 821 63 056 546	66 271 937 63 364 013	66 537 821 63 056 546
Autres dépenses :	92 895 499 78 063 053	78 928 603 75 502 083	85 357 553 75 337 739	82 489 626 78 217 708
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	68 895 768 61 479 397	68 151 233 62 318 476	69 903 553 62 935 559	67 764 415 64 004 519
Titre 5. Dépenses d'investissement	23 999 731 16 507 847	10 777 370 13 164 603	15 454 000 12 326 371	14 725 211 14 194 185
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 19 004	0 19 005	0 19 004	0 19 005
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 56 805	0 0	0 56 805	0 0

PROGRAMME 623
Édition et diffusion

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Véronique LEHIDEUX

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Précisions sur le changement de responsable du programme

Le programme 623 « Édition diffusion » porte l'ensemble des crédits de fonctionnement des activités dites « métiers » de la DILA ainsi que la totalité des crédits nécessaires aux projets informatiques et aux investissements. Ce programme comprend les actions suivantes :

- accès au droit et diffusion légale ;
- information administrative et vie publique.

Le plan stratégique DILA 2027 a pour priorité la qualité du service rendu aux usagers dans les domaines de l'accès au droit, du renseignement administratif et de l'ouverture au débat public. Au travers de cinq grands axes, il vise à assurer la confiance dans l'information produite :

- une information de référence au cœur de l'action publique ;
- une information au plus proche des citoyens ;
- une information qui simplifie la vie des professionnels ;
- une information au service des administrations et des agents publics ;
- une administration humaine, novatrice, écologique et exemplaire.

Depuis 2010, la DILA a de manière constante œuvré pour améliorer les services proposés en adaptant l'offre existante aux besoins des usagers, en simplifiant la mise en relation avec l'administration au travers de la personnalisation de la réponse, et en proposant de nouveaux produits. Elle se place désormais au cœur de l'administration numérique grâce à des sites Internet qui font partie des sites publics affichant les plus fortes audiences de visites (920 millions de visites en 2025 sur les sites internet de la DILA – dont les principaux sont *legifrance.gouv.fr*, *service-public.gouv.fr* et *vie-publique.fr*). On constate également en 2025 une hausse des taux de satisfaction de nos usagers : celle du site *service-public.gouv.fr* a atteint un niveau jamais atteint à 83,3 %, celle de *BOAMP.fr* est aussi très élevée avec 87 % pour les nouveaux formulaires, le taux est de 85,3 % sur *entreprendre.service-public.fr* et atteint même 96,4 % sur *vie-publique.fr*.

Les dépenses du programme 623 s'élèvent à 40,4 M€ en AE et 41,5 M€ en CP en 2025 pour des crédits ouverts en LFI 2025 à hauteur de 40,3 M€ en AE et de 42,1 M€ en CP. Elles augmentent par rapport à 2024 (39,4 M€ en AE et 41 M€ en CP) principalement en raison de la réduction de la ressource 2024 à la suite de la parution du décret d'annulation du 21 février 2024.

Sur la chaîne de production normative, les développements relatifs au programme NOPN (nouveaux outils de production normative) se sont poursuivis en 2025 avec l'engagement des travaux d'interfaçage de Solon et de l'éditeur légistique EDILE (échéance mi 2026). En parallèle l'utilisation de la version expérimentale d'Édile a été en forte progression en 2025, à la fois en nombre de textes créés et d'usagers formés ; plus de 2500 nouveaux projets de textes réglementaires ont été créés et 1313 utilisateurs ont utilisé EDILE (dont 830 nouveaux utilisateurs) en 2025 pour 1466 projets de textes et 486 utilisateurs en 2024.

Légifrance a franchi un nouveau cap avec 198 millions de visites. Simultanément, les requêtes par API (interface de programmation applicative, facilitant l'usage entre machines) ont dépassé les 340 millions, une très forte progression puisque l'usage était de 202 millions en 2024. Les travaux de modernisation ont porté sur l'évolution graphique et ergonomique du site pour sa mise en conformité avec le système de design de l'État (en cours de recette avec une mise en ligne qui sera effective au deuxième trimestre 2026) et avec le référentiel général d'écoconception de services numériques (RGESN). Ces travaux ont également permis la standardisation de la navigation sur Légifrance, la poursuite des travaux d'optimisation et d'accessibilité ou encore la simplification du parcours usage. Enfin, le recours à un panel d'utilisateurs et la correction d'irritants permet de poursuivre l'optimisation du site.

Le domaine de la transparence économique et financière est marqué par le développement d'un module de saisie des avis nationaux et européens de marchés publics. Lancé en 2024, ce projet, répondant à l'obligation d'usage de nouveaux formulaires européens, permet de sécuriser la publication des au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP).

Les évolutions du site « service public » (SP) se sont poursuivies, avec notamment le passage de l'URL du site en « .gouv.fr » (visant à renforcer encore son positionnement comme site officiel de référence), l'intégration d'une nouvelle identité visuelle, accompagnée d'une stratégie de communication visant à renforcer la notoriété de la marque « Service public », la poursuite du travail de fond sur le référencement naturel des contenus du site, le développement des contenus réseaux sociaux (Facebook, Youtube, ...) et l'ouverture, à titre expérimental, d'un compte Tiktok ou encore la personnalisation de l'information autour de moments de vie (« Je deviens parent », « Je prépare ma retraite », ...) ou la mise à disposition de simulateurs pour aider les usagers dans leurs démarches. L'approche multicanale des services offerts pour le renseignement administratif ou les démarches, avec le support des démarches par téléphone, a par ailleurs été prolongée. De nombreux projets ont vu le jour pour simplifier les démarches des usagers, accompagner les aidants administratifs, ou encore enrichir l'annuaire de l'administration française. Avec un total de 684 millions de visites en 2025, l'écosystème de Service-public confirme être un site majeur de l'administration publique (675 millions en 2024).

Des réflexions autour d'un projet d'application mobile interministérielle (AMI), pour simplifier la vie administrative des usagers, porté conjointement par la DILA et la DINUM, ont débuté mi-2025.

Entreprendre.service-public.gouv.fr, créé en 2022, référence pour l'information et l'orientation des entreprises dans leurs démarches administratives, a aussi évolué en 2025 : poursuite du partenariat avec Bercy info Entreprises avec production d'une lettre d'information commune et rationalisation des contenus ; accroissement de la personnalisation des services, développement de l'information sur les activités réglementées afin de donner un accès unique à des informations aujourd'hui éclatées entre plusieurs sites ; mise en place d'une charte des partenaires afin de référencer les acteurs de terrain, création d'un kit de démarrage avec des modèles de contrats par métier et intégration d'un « kit rebond » pour accompagner les entreprises en difficulté en leur donnant accès à un ensemble de contenus pratiques conçus en partenariat avec la direction générale des entreprises (DGE).

Dans le cadre de sa mission d'ouverture des citoyens au débat public, la DILA a adapté son offre éditoriale à travers l'articulation du site *vie-publique.fr* et de la maison d'édition la Documentation française avec des productions à l'attention des publics cibles (jeunes et enseignants, acteurs publics). La présence croissante sur les réseaux sociaux a permis en particulier le développement de contenus visant à rendre le droit accessible aux non-juristes, en pleine articulation avec les textes de référence présents sur Légifrance. Pour accompagner les citoyens, candidats et agents publics pour les élections municipales de 2026, une page spécifique a été mise en ligne sur le site *vie-publique.fr* dès octobre 2025. Cette page dédiée apporte également les clés de compréhension des élections.

La DILA continue également de développer des partenariats et des échanges pour l'ensemble de ses missions. Les partenariats avec les autres ministères ont été renforcés. De nouvelles démarches en ligne ont par exemple été mises en service : dématérialisation du renouvellement du passeport pour les Français de l'étranger, demande en ligne d'autorisation de sortie (main levée) d'un véhicule en fourrière, etc.

En 2025, dans un souci de partage d'expérience et de savoir-faire en matière de diffusion légale ou de renseignement administratif, des délégations étrangères ont été reçues au siège de la DILA (Sénégal, Vietnam, Mauritanie, Corée).

Dans le même temps, l'imprimerie a poursuivi son évolution à la suite notamment de la vente de la rotative en 2023. Les travaux sont désormais orientés sur les presses numériques et offset ; ils reposent sur le renforcement de la polyvalence entre les équipes dans un contexte de baisse des effectifs. L'imprimerie de la DILA constitue en outre depuis 2024 le point d'entrée du réseau interministériel d'impression de l'État (R2IE) qui regroupe les principaux centres d'impression et de reproduction de l'État. La DILA centralise ainsi les besoins et oriente les demandes vers les bons centres d'impression, quand elle ne peut elle-même assurer la prestation. Cette organisation profite à l'ensemble des partenaires qui sont mieux identifiés avec des prestations mieux indexées pour les potentiels clients.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	5 744 923	3 099 703	3 600 000	3 034 415	absence amélioration	3 000 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	13 381	14 531	27 000	14 447	absence amélioration	27 000

Commentaires techniques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : Il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de visites constatées en 2025 sur le site BOAMP.fr est de 3 millions soit une activité de publication d'avis de marchés publics stable au regard de 2024 (3,1 millions). On note un impact usagers positif car les visites à rebond diminuent en faveur des visites plus pertinentes ; le nombre de pages vues et la durée de visite sont également plus importants.

Depuis janvier 2024, les anciens formulaires JOUE (*Journal Officiel de Union Européenne*) ont été remplacés par 40 nouveaux formulaires basés sur des e-Forms (Formulaires électroniques standardisés).

La DILA a fortement investi pour accompagner les acheteurs publics dans cette évolution avec la mise en service de nouveaux formulaires nationaux simplifiés (FNS) en mars 2025 et de trois formulaires européens (F16 et F29 et F38) en novembre 2025. Ces nouveaux formulaires ont été pensés pour offrir un parcours usager fluide, ce qui est confirmé par les enquêtes effectuées auprès d'acheteurs. Pour ceux-ci, la saisie des avis est simplifiée ; l'expérience utilisateur est améliorée avec des formulaires plus intuitifs et accessibles ; les erreurs, les rejets et les incohérences sont réduits grâce à des contrôles intelligents et une ergonomie optimisée.

Par ailleurs, une enquête auprès des utilisateurs a été réalisée en ligne sur le site du 8 septembre au 31 octobre 2025. Le site obtient une note globale de 7,4/10.

L'enquête montre que les utilisateurs du site boamp.fr ont un usage presque intégralement professionnel et très assidu (70 % consultent le site plusieurs fois par semaine ou par jour). 95 % trouvent tout ou partie de ce qu'ils viennent chercher et près de 83 % trouvent le site facile d'utilisation, avec des informations claires ou très claires pour 85 % d'entre eux. Le service d'alerte obtient une note de 7,6/10.

Plus de 80 % des utilisateurs connaissent le service d’alerte BOAMP.
57,5 % ont créé un compte et 89,4 % trouvent son utilisation facile.
Les attentes des utilisateurs concernent principalement la possibilité d’une recherche plus fine et par code CPV (« Vocabulaire Commun des Marchés Publics ») ou NUTS (« Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques », un système de classification utilisé par l’Union européenne pour diviser les territoires en unités statistiques).

Le nombre de 14 447 abonnés au service d’alerte est globalement stable par rapport à 2024 (14 531 abonnés).

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	10	8	9	8	cible atteinte	8

Commentaires techniques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l’équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l’objet d’un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l’urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu’un rectificatif peut être « mixte », c’est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte. STILA est la plateforme de production du système de l’information légale et administrative. Cet outil vise à améliorer l’accès au droit, notamment par la production sécurisée et la diffusion du JO Lois et décrets sur le site *legifrance.gouv.fr* dans les délais impartis.

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA en 2025 est de 8 en regard des 33 815 textes publiés au JORF, soit un taux de 0,02 %. Le résultat est identique à celui de 2024 (8 rectificatifs pour 31 662 textes publiés) mais pour un nombre de textes plus important de 6,8 %. La cible 2025 de 9 rectificatifs maximum est respectée.

La DILA accorde une importance majeure à la maîtrise des risques liés à la production du Journal officiel. Au fil des années, la rédaction du Journal officiel a mis en place un pilotage précis de l’activité, permettant de répondre aux exigences des donneurs d’ordre et de garantir l’intégrité et l’exhaustivité des données diffusées dans les délais impartis. Depuis 2017, un plan de maîtrise des risques est appliqué et est régulièrement ajusté. Chaque rectificatif imputable à la DILA fait l’objet d’une analyse approfondie pour identifier les causes et, si nécessaire, mettre à jour les procédures et les contrôles.

L’attention particulière portée au niveau de l’équipe de rédaction du *Journal officiel* sur la qualité des recrutements (essentiellement des juristes), la formation continue et la sensibilisation des équipes au respect des protocoles, continue à porter ses fruits.

En parallèle, le déploiement progressif de l’éditeur légistique « EDILE », actuellement en expérimentation au sein des ministères, permet de produire des textes structurés et contribue à la réduction du nombre de rectificatifs. Cet outil vise à faciliter et sécuriser la rédaction des textes normatifs. Il permet aux utilisateurs de travailler directement sur les textes importés depuis Légifrance, de visualiser immédiatement les modifications apportées en version consolidée et de générer automatiquement des projets de textes conformes aux règles légistiques et aux formats de diffusion du Journal Officiel. EDILE limitera ainsi les changements de format (actuellement textes reçus pour publication en version bureautique nécessitant un passage en XML) et donc les erreurs imputables à la DILA.

La nouvelle version de STILA (Solution de traitement de l'information légale et administrative) offre une ergonomie optimisée, des écrans simplifiés et des fonctionnalités de pilotage améliorées.

Par ailleurs, la DILA a consolidé ses capacités de continuité d'activité pour garantir la parution du Journal officiel en toutes circonstances. Elle peut le cas échéant produire :

- un JO dit « complémentaire » (publication additionnelle en urgence) ;
- un JO dit « exceptionnel » (publication un lundi ou jour férié) ;
- un JO dit « minimal » (production hors réseau avec outils bureautiques standards).

En 2025, deux JO complémentaires et deux JO exceptionnels ont été publiés et trois exercices de production d'un JO minimal en contexte de service dégradé ont été réalisés.

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	2,33	1,6	3	<1,5	cible atteinte	2

Commentaires techniques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : Il s'agit du total annuel moyenné de papier réellement gâché comparé à la gâche théorique calculée et facturée sur chaque devis client.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles et les bobines utilisées sur les imprimantes industrielles.

ANALYSE DES RESULTATS

Le résultat du taux de gâche à fin décembre 2025 est inférieur à 1,5 % et témoigne des efforts faits sur chaque production pour être au plus près des standards métier définis pour chaque processus industriel selon les volumes de tirage.

Cet indicateur présente néanmoins des biais compte-tenu de l'arrêt de la rotative et de la montée en puissance du processus d'impression numérique (qui représente aujourd'hui pratiquement 50 % de la production).

L'activité offset et l'impression numérique sont en effet des processus industriels avec des taux de gâche extrêmement différents en % (en particulier le numérique qui permet de faire des tirages courts avec des nombres d'exemplaires très inférieurs à ceux qui étaient produits avec la rotative lorsque l'indicateur a été mis en place ; le numérique a ainsi un % de gâche relativement plus fort). L'indicateur moyenné perd ainsi de son sens.

C'est pourquoi, il est envisagé de faire évoluer cet indicateur en calculant le volume annuel de gâche (pesage total des papiers récupérés pour recyclage) divisé par la consommation annuelle de papier (papier imprimerie et ramettes de papier bureau). Afin d'élargir la prise en compte environnementale à l'ensemble de la DILA, cet indicateur intégrera ainsi non seulement la gâche de l'imprimerie mais aussi la gâche papier liée aux activités bureautiques. Il est rappelé que ces quantités de gâche papier sont revendues et recyclées pour fabriquer à nouveau des matériaux à base de fibre de bois (papier, cartons, emballages par exemple).

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accès au droit et diffusion légale	22 298 530 21 870 232	4 155 000 6 627 956	19 000	26 453 530 28 517 188	26 453 530
02 – Information administrative et vie publique	9 330 385 7 533 206	4 500 000 4 346 252		13 830 385 11 879 459	13 830 385
Total des AE prévues en LFI	31 628 915	8 655 000	0	40 283 915	40 283 915
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+5 628 672 (hors titre 2)			+5 628 672	
Total des AE ouvertes	45 912 587 (hors titre 2)			45 912 587	
Total des AE consommées	29 403 438	10 974 208	19 000	40 396 646	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accès au droit et diffusion légale	22 582 409 23 270 876	7 099 591 6 342 110	19 000	29 682 000 29 631 985	29 682 000
02 – Information administrative et vie publique	9 370 388 8 388 692	3 000 000 3 518 748		12 370 388 11 907 439	12 370 388
Total des CP prévus en LFI	31 952 797	10 099 591	0	42 052 388	42 052 388
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 004 303 (hors titre 2)			+1 004 303	
Total des CP ouverts	43 056 691 (hors titre 2)			43 056 691	
Total des CP consommés	31 659 567	9 860 858	19 000	41 539 425	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accès au droit et diffusion légale	22 103 036 20 759 142	10 668 331 6 853 560	19 000	32 771 367	32 771 367 27 631 702
02 – Information administrative et vie publique	9 076 223 7 860 417	6 035 000 3 861 870		15 111 223	15 111 223 11 722 288
Total des AE prévues en LFI	31 179 259	16 703 331	0	47 882 590	47 882 590
Total des AE consommées	28 619 559	10 715 430	19 000		39 353 990

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accès au droit et diffusion légale	22 907 516 21 224 684	6 820 000 7 597 836	19 000	29 727 516	29 727 516 28 841 521
02 – Information administrative et vie publique	9 289 528 8 693 546	5 154 000 3 437 749		14 443 528	14 443 528 12 131 295
Total des CP prévus en LFI	32 197 044	11 974 000	0	44 171 044	44 171 044
Total des CP consommés	29 918 230	11 035 585	19 000		40 972 816

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	28 619 559	31 628 915	29 403 438	29 918 230	31 952 797	31 659 567
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 619 559	31 628 915	29 403 438	29 918 230	31 952 797	31 659 567
Titre 5 – Dépenses d'investissement	10 715 430	8 655 000	10 974 208	11 035 585	10 099 591	9 860 858
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 664 090	1 735 000	1 417 309	2 073 906	1 435 000	1 004 659
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 051 340	6 920 000	9 556 900	8 961 679	8 664 591	8 856 199
Titre 6 – Dépenses d'intervention	19 000	0	19 000	19 000	0	19 000
Transferts aux autres collectivités	19 000	0	19 000	19 000	0	19 000
Total hors FdC et AdP		40 283 915			42 052 388	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 628 672			+1 004 303	
Total*	39 353 990	45 912 587	40 396 646	40 972 816	43 056 691	41 539 425

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2025		5 650 861						
Total		5 650 861						

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025				1 004 303				
Total				1 004 303				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						22 189		
Total						22 189		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		5 650 861		1 004 303		22 189		

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,22	2,10	3,68	3,70	2,75	2,52	2,89	3,00	2,63	2,79	0,60	1,70	2,43	2,50	15,32	15,32
Titre 2	1,30	1,30	1,08	1,08	1,28	1,28	1,09	1,09	1,20	1,20	1,09	1,09	1,09	1,09	7,03	7,03
Total	4,52	3,40	4,76	4,78	4,04	3,81	3,98	4,09	3,83	3,99	1,69	2,79	3,52	3,59	22,35	22,35

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	22,35	+116,63 %
Durée totale en mois	60	84	+40,00 %

Le coût du programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN), inscrits parmi les grands projets numériques de l'État par la direction interministérielle du numérique (DINUM), est de 26,9 M€ et résulte de la MAREVA transmise lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

Ce coût intègre :

- 10,3 M€ **d'investissement (coûts directs)**, réévaluée à 15,3 M€ dans le budget 2024, répartis sur chaque projet applicatif et incluant une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 4,6 M€ **de coûts indirects** (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la direction de l'information légale et administrative (DILA) et du secrétariat général du Gouvernement (SGG) mobilisés sur le programme pendant 60 mois (étant précisé qu'hormis deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12 M€ **de coût de fonctionnement du SI** sur deux ans (renseignés à la demande de la DINUM), soit un coût d'environ 5,9 M€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau de coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement qui représentent le surcoût effectif qu'entraîne le programme. Les coûts indirects (coût des

personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN modulo l'ajout d'un nouveau système d'information : l'éditeur légistique EDILE. Cet éditeur est une brique majeure de simplification et de gain de temps pour les milliers d'agents ministériels ayant à rédiger des textes normatifs en particulier modificateurs. Cependant, au-delà des dépenses légitimement imputées sur la tranche fonctionnelle NOPN depuis le lancement du programme en 2021 et retracées dans le tableau ci-dessus, il est nécessaire de contextualiser l'augmentation des dépenses prévues dans la mesure où un montant de dépenses évalué à 2,3 M€ aurait été inévitablement engagé même en l'absence de la conduite du programme NOPN afin d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des applications.

Par ailleurs, l'allongement de la durée totale du programme pour les années 2026 et suivantes ainsi que les décisions prises par la secrétaire générale du Gouvernement sur la construction du nouveau système d'information portant le référentiel unique de norme (RUNE) pourraient faire évoluer le coût du programme pour les années 2027 et suivantes.

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	
Délai de retour en années	6	6	

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le SGG et la DILA, le programme NOPN vise à la transformation numérique de la chaîne de production des normes françaises, en combinant la modernisation des outils, l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec les principaux acteurs concernés (ministères, Conseil d'État...), Les gains recherchés sont :

- pour les agents publics de faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes normatifs, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- pour l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, legal-tech) d'améliorer le service public de diffusion du droit en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation des textes et en apportant de nouvelles fonctionnalités de recherche (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- pour la qualité des normes en rendant possible des harmonisations et simplifications dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur légistique dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet, a été scindé en cinq projets :

- trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'éditeur légistique nommé « EDILE » (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le cœur de chaîne applicative nommé « SOLON » (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le référentiel unique de normes nommé « RUNE » (applicatif destiné à organiser et stocker les données publiées au Journal officiel, à produire une consolidation rapide et validée des textes et codes et à assurer la référence des textes pour alimenter Légifrance pour diffusion) ;
- deux projets transverses sont menés en parallèle, à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistique en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initier les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la DINUM qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a accompagné la direction de programme entre octobre 2021 et octobre 2023. Des maîtrises d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique EDILE, d'une part, et l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle nommée « THEIA », d'autre part, ont fait l'objet d'appels d'offre notifiés respectivement en avril et en novembre 2022.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (outil de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et LEGIFRANCE (plateforme de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, depuis 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permet d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée normative tout au long du parcours du texte.

Outre l'amélioration continue des applications existantes, le premier palier du programme a permis :

- l'expérimentation et le déploiement depuis novembre 2023 de l'éditeur légistique EDILE, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux ;
- l'utilisation depuis début 2024 de l'intelligence algorithmique pour faciliter la consolidation des textes et le travail sur les données actuellement en stock.

Les travaux réalisés en 2025 ont été consacrés :

- Sur SOLON :
 - à des mises à jour techniques et de sécurisation de l'application : migration sur la nouvelle version du Noyau de Nuxeo, mise à jour des composants applicatifs et renforcement du mode de connexion ;
 - à la création d'un profil d'administrateur directionnel pour faciliter le déploiement de l'outil SOLON au sein des principales directions productrices de norme, la création d'un nouveau « privilège utilisateur » relatif à la visibilité des dossiers, l'intégration de fonctions de travail collaboratif, la rénovation du formulaire de création d'un dossier pour sécuriser le choix du type d'acte, la modernisation de l'espace de travail avec des options de personnalisation des espaces pour tenir compte des différents profils ;
 - à des travaux d'interfaçage avec EDILE afin de proposer aux utilisateurs un parcours unique de la création de son dossier, la rédaction de son texte et tout le parcours de validation du dossier jusqu'à la publication du texte au *Journal officiel*. Ces travaux ont conduit à l'ajout de fonctions de comparaison de versions de textes, de travail collaboratif, de synchronisations automatiques de données entre le bordereau du dossier et le contenu du texte dans Édile, de fonctions de gestion de l'utilisation d'Édile pour la rédaction des textes en fonction du type d'acte ;
 - à la poursuite des travaux de modernisation de l'outil de pilotage de l'activité normative pour le secrétariat général du Gouvernement.
- Sur EDILE :
 - poursuite des travaux de l'éditeur légistique par l'ajout :
 - d'aides et accompagnements des rédacteurs en structurant logiquement les étapes de leur travail tout au long de la phase d'élaboration du projet de texte,
 - de fonctions de gestion de tableaux,
 - de traductions légistiques fines pour gérer notamment les indices et les exposants, les mises en italique, les numérotations latines ou encore la gestion des désignations autre que « mot » et « mots » au sein des traductions légistiques,
 - de fonctions de gestion du porteur du projet de texte,

- de fonctions de gestion des signataires, délégataires de signature, de signataires non gouvernementaux, ...,
- des optimisations d'aide à la rédaction des visas,
- de fonction de contrôle ortho-typographique et grammatical,
- de fonction de production du texte au format structuré (xml) ;
- des travaux d'interfaçage avec SOLON avec :
 - une gestion de révocation des droits en fonction du parcours utilisateurs,
 - une synchronisation automatique des données entre Solon et le contenu du texte dans Édile,
 - une génération automatique des projets de texte en version intégrale dans un format structuré reversé dans SOLON (en remplacement des documents de travail actuellement sous format bureautique).

Afin de réaliser un retour d'expérience et de s'assurer de l'adéquation de l'application Édile avec les besoins exprimés par ses utilisateurs, deux enquêtes de satisfaction ont été réalisées en juin 2024 et juin 2025 auprès des rédacteurs expérimentateurs. Elles ont confirmé la pertinence d'Édile et la satisfaction des utilisateurs.

Près de 4 000 projets de textes ont ainsi été produits dans Édile en 2025 dont 400 versés manuellement dans SOLON et plus de 1 000 agents ministériels ont été formés.

DÉTAIL SUR LES COÛTS DU PROGRAMME

Initialement, le coût du programme, , était de 26,9 M€ (comprenant 10 M€ d'investissement, 9,2 M€ de dépenses de titre 2 et 7,7 M€ de dépenses de fonctionnement) et résultait de la MAREVA (Méthode d'Analyse et de Remontée de la Valeur) transmise en février 2022 lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'État et à la direction interministérielle du numérique

L'avancement des travaux a conduit à une première réévaluation des coûts d'investissement, à hauteur de 5 millions d'euros, compte tenu :

- du coût de développement et des évolutions de l'éditeur légistique EDILE (outil développé en méthode agile) ;
- de la nécessité de conduire des travaux techniques de sécurisation de l'application SOLON non prévus à l'origine (qui, indépendamment même du programme, auraient dû être menés) ;
- des résultats des démarches de sourçage faites pour la construction de la dernière brique du programme, RUNE, également considérée comme la plus complexe.

Cette hausse s'est avérée nécessaire malgré les mesures d'économies prises telles que l'arrêt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (alors même que la consommation sur ce poste est bien inférieure au coût habituel sur ce type de projet) ou la limitation des développements et fonctionnalités sur l'application THEIA.

Ce coût intègre :

- 15,0 M€ d'investissement et 0,31 M€ d'étude (coûts directs) répartis sur chaque projet applicatif et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce besoin d'investissement sera réévalué au PLF 2027 pour tenir compte du coût de la construction du nouveau référentiel unique de normes ;
- 6,9 M€ de coûts indirects (renseignés à la demande de la DB et de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur 84 mois pris en compte par la MAREVA en vigueur (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- Par ailleurs, on peut noter que le coût de fonctionnement du SI sur deux ans est de 12 M€, soit un coût d'environ 5,9 M€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du Journal officiel (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau de coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement et d'études qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne l'opération sur le programme 623. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN, modulo notamment l'ajout d'un nouveau système d'information EDILE. L'ensemble de ces coûts est susceptible de connaître des évolutions, notamment pour les années 2027 et suivantes, en fonction de l'avancement ou des contraintes techniques du projet.

DÉTAIL SUR LES GAINS DU PROGRAMME

Gains pour le SI :

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions indispensables au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers notamment pour garantir le maintien en condition de sécurité des applications). Toutefois, l'accroissement constant des coûts de maintien en conditions opérationnelle et de sécurité des SI de la chaîne de production normative risque de ne pas permettre de générer des économies de coûts de fonctionnement de la chaîne de production normative postérieurement à l'achèvement du programme NOPN.

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

Gains sur la charge de travail :

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficience, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement et la simplification pour des milliers d'agents publics rédacteurs de textes de certains tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, legal tech...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme de tous ceux au sein des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou même non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduits des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2028. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc

les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouveau SI, soit en 2027, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d'ETP sera difficile à évaluer.

GAINS DU PROJET

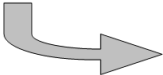
Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	
Délai de retour en années	6	6	

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 45 912 587	CP ouverts en 2025 * (P1) 43 056 691
AE engagées en 2025 (E2) 40 396 646	CP consommés en 2025 (P2) 41 539 425
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 3 022 674	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 9 606 895
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 2 493 267	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 31 932 530

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 13 219 890					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 13 219 890	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 9 606 895	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 3 612 995	
AE engagées en 2025 (E2) 40 396 646	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 31 932 530	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 8 464 116	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 12 077 111	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 10 400 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 1 677 111

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Accès au droit et diffusion légale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale		26 453 530 28 517 188	26 453 530 28 517 188		29 682 000 29 631 985	29 682 000 29 631 985

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	22 298 530	21 870 232	22 582 409	23 270 876
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 298 530	21 870 232	22 582 409	23 270 876
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 155 000	6 627 956	7 099 591	6 342 110
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 235 000	978 027	1 235 000	966 183
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 920 000	5 649 929	5 864 591	5 375 927
Titre 6 : Dépenses d'intervention		19 000		19 000
Transferts aux autres collectivités		19 000		19 000
Total	26 453 530	28 517 188	29 682 000	29 631 985

L'action n° 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 recouvre les crédits dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière.

Depuis 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à la diffusion légale et l'autre portant sur les dépenses d'infrastructure et de sécurité.

Programmés en loi de finances initiale (LFI) pour 2025 à hauteur de 26 453 530 € en AE et de 29 682 000 € en CP, les crédits de l'action n° 1 ont été exécutés pour un montant total s'élevant à 28 517 188 € en AE et de 29 631 985 € en CP. En AE, d'importants retraits d'EJ basculés (REJB) ont minoré l'exécution réelle de la dépense. Les REJB de l'action 1 se chiffrent en effet à 1 194 148 € portant le montant des engagements passés à 29 711 337 €.

Les crédits consommés se décomposent de la manière suivante :

- la sous-action n° 1 « Diffusion légale » dont la consommation des crédits 2025 se chiffre à hauteur de 12 595 340 € en AE et 12 110 667 € en CP pour un montant estimé en LFI 2025 à hauteur de 11 090 992 € en AE et 14 191 871 € en CP ;
- la sous-action n° 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » dont les crédits 2025 ont été exécutés à hauteur de 15 921 848 € en AE et 17 521 318 € en CP pour une estimation en LFI de 15 362 538 € en AE et 15 490 129 € en CP.

Les crédits de fonctionnement (titre 3)

Les crédits de fonctionnement de l'action n° 1 du programme 623 couvre les dépenses nécessaires à la production et la diffusion de la norme juridique, au traitement de l'information légale ainsi qu'aux dépenses liées à l'infrastructure et la sécurité informatiques. La consommation 2025 de ces crédits se chiffre à 21 870 232 € en AE et 23 270 876 € en CP pour une programmation initiale de 22 298 530 € en AE et 22 582 409 € en CP.

Les crédits relevant de la sous-action n° 1 « Diffusion légale », évalués dans la LFI pour 2025 à hauteur de 8 440 992 € en AE et 8 444 871 € en CP ont été exécutés pour un total de 7 178 953 € en AE et 7 054 351 € en CP et concernent les activités budgétaires suivantes :

1. Annonces légales

Constituant près de 95 % des recettes du BAPOIA, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ainsi qu'au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées entre la DILA et le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce (CNTC) pour les annonces légales publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour les avis d'insertion au BOAMP, les crédits budgétaires, prévus en 2025 à hauteur de 3 181 000 € en AE et en CP, portent sur les reversements liés au nombre d'annonces publiées (BODACC) et au chiffre d'affaires (BOAMP).

Leur consommation 2025 s'élève à hauteur de 2 258 687 € en AE et 2 525 974 € en CP. Compte tenu des REJB d'un montant de 0,24 M€ qui viennent minorer l'exécution, la consommation réelle se chiffre à 2,5 M€ en AE.

Hors REJB, la dépense diminue de 24 % en AE et 18 % en CP par rapport à 2024. Cette diminution résulte exclusivement de la rémunération avantageuse par annonce publiée au BODACC revue à la baisse tous les ans jusqu'en 2026 par la convention du 8 août 2023 conclue avec le CNGTC alors même que parallèlement le nombre d'annonces payantes publiées augmentent. Le chiffre d'affaires du BOAMP reste stable sur 2025 et est donc sans impact sur les reversements aux concentrateurs.

2. Hébergement CAPNOR

Les dépenses d'hébergement applicatif du domaine de l'information légale se chiffrent en 2025 à 788 785 € en AE et 732 857 € en CP (+10 % en AE hors REJB et +3 % en CP par rapport à l'exécuté 2024). La prévision en LFI s'élevait à 800 000 € en AE et en CP.

3. Supervision des sites

Les crédits destinés à la supervision des sites ont été exécutés à hauteur de 132 539 € en AE et CP pour une prévision initiale en AE et CP de 123 735 €.

4. Applications de production régalienn

Les crédits relatifs aux applications informatiques métiers de diffusion légale qui portent principalement sur la maintenance et les coûts de support du site internet Légifrance, des bases de données juridiques (application BDJ), des applications EDILE (outils destiné à simplifier et à sécuriser la rédaction des normes), SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs) qui permet le suivi des amendements pendant les débats parlementaires ont été consommés à hauteur de 2 475 197 € en AE et 2 141 649 € en CP contre une prévision en LFI de 2 912 257 € en AE et 2 916 136 € en CP. Ces coûts de maintenance sont en diminution de 2 % en AE et 10 % en CP par rapport à 2024, diminution qui porte notamment sur la maintenance de Légifrance dont le renouvellement du marché avait fait l'objet de coûts d'initialisation et de réversibilité sur 2024.

5. Applications de production économique

Les crédits ventilés sur cette activité budgétaire portent principalement sur la maintenance et les coûts de support de la nouvelle application PIAMP (Plateforme d'intégration des avis de marchés publics) qui remplace l'application BOAMPWEB, back office du site *Boamp.fr*, datant de 1999 et qui ne respectait plus les exigences de sécurité, d'accessibilité et d'exploitation. Ils ont été consommés à hauteur de 1 474 781 € en AE et 1 472 368 € en CP pour une programmation en LFI chiffrée à 1 345 000 € en AE et en CP. La hausse des dépenses liées aux nouveaux formulaires européens à prendre en compte explique cette légère sur-exécution.

6. Études générales, audits et échanges

Exécutées pour un montant s'élevant à 48 964 € en AE et en CP, les dépenses relatives aux études générales, audits et échanges portent sur la réalisation de campagnes d'e-mailing. Elles ont été programmées en LFI à 60 000 € en AE et CP.

Les crédits relevant de la **sous-action n° 2 « Infrastructure et sécurité informatiques »** budgétés en LFI 2025 à hauteur de 13 857 538 € en AE et 14 137 538 € en CP ont été exécutés à hauteur de 14 691 279 € en AE et 16 216 524 € en CP.

1. Les services d'infrastructures informatiques

Exécutées à hauteur de 9 664 731 € en AE et 10 316 181 € en CP contre une prévision initiale de 9 831 089 € en AE et 9 851 089 € en CP, les dépenses relatives aux services d'infrastructure informatique portent sur les activités budgétaires suivantes :

1.1 Hébergement nu

Exécutés à hauteur de 196 236 € en AE et 616 364 € en CP contre une prévision de 800 000 € en AE et en CP, les crédits pour l'hébergement nu visent à financer les dépenses d'hébergement d'infrastructures appartenant à la DILA sur les deux data centers de la direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois pour les services qui ne sont pas accessibles via Internet, notamment le SI de la chaîne régalienn (SOLON, STILA, REPONSES, LEGHO, Circulaires, BDJ, SIGNALE) ainsi qu'une partie des SI de gestion. Le renouvellement de la convention qui se terminait en septembre 2025 ayant pris du retard, seul un abondement permettant de couvrir uniquement le dernier trimestre 2025 a été effectué sur 2025 expliquant le décalage sur les AE. Le coût global annuel est en diminution sur la part des frais de personnel et d'énergie (163 k€ en 2025 au titre de 2024 contre 341 k€ en 2024 au titre de 2023), en légère augmentation sur le coût lié à l'infrastructure et l'hébergement (453 k€ en 2025 contre 421 k€ en 2024).

1.2 Hébergement exploitation

L'hébergement d'exploitation comptabilise des crédits exécutés à hauteur de 7 829 869 € en AE et 8 023 389 € en CP contre une prévision de 6 732 089 € en AE et 6 852 089 € en CP. Cette dépense intègre l'hébergement en nuages et les activités d'intégration applicative. Entre 2024 et 2025 on constate notamment une forte hausse des dépenses d'hébergement cloud (+1,1 M€ en CP soit +171 %)

1.3 Transport de données

Les services de transport de données portent essentiellement sur la location et la maintenance des réseaux interministériels (RIE) et ont été exécutés à hauteur de 630 751 € en AE et 451 157 € en CP contre une enveloppe prévisionnelle chiffrée à 640 000 € en AE et 540 000 € en CP.

1.4 Sécurité informatique

Les prestations de sécurité informatique et de sécurité opérationnelle ont été exécutées en 2025 à hauteur de 1 007 875 € en AE et 1 225 271 € en CP et visent notamment à répondre aux changements de contexte en matière de cybersécurité et d'obligations qui en découlent ainsi qu'au respect des exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD) qui obligent à mettre en place des mesures de protection des infrastructures de la DILA, de ses systèmes d'informations et traitements des données à caractère personnel. La prévision inscrite en LFI 2025 était de 1 659 000 € en AE et en CP.

2. Les services bureautiques

Exécutées à hauteur de 1 750 921 € en AE et 1 975 809 € en CP contre un montant prévisionnel de 1 378 000 € en AE et CP, les dépenses relatives aux services bureautiques portent sur les activités budgétaires ci-après :

2.1 Postes de travail

Les coûts liés au financement des postes de travail portent notamment sur le matériel mis à disposition des agents de la DILA, les services d'assistance et de support utilisateurs, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques) et s'élèvent en 2025 à 1 336 445 € en AE et 1 544 481 € en CP contre une prévision initiale en AE et CP de 1 220 000 €.

2.2 Solution d'impression

La consommation des crédits attribués à cette activité permet la réalisation de services d'impressions individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs (parc de copieurs) et s'établit en 2025 à -5 275 € en AE et 45 488 € en CP contre une prévision de 30 000 € en AE et en CP. La consommation négative en AE s'explique par un montant important de REJB sur cette activité à hauteur de 12 756 € soit une consommation effective de 7 481 en AE.

2.3 Télécommunications individuelles

Les coûts 2025 afférents aux services de télécommunications individuelles, dont les frais liés à la téléphonie sur IP, à la flotte mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle s'élèvent à 419 751 € en AE et 385 840 € en CP contre une prévision en AE et en CP inscrite en LFI de 128 000 €.

3. Domaine pilotage et contrôle

Évalués initialement à hauteur de 155 364 € en AE et en CP, les crédits 2025 destinés au financement de cette activité budgétaire se chiffrent respectivement à 136 434 € et 124 569 € en CP. Ils visent à assurer le financement des coûts afférents à la TMA BO (tierce maintenance applicative Business Object) ainsi qu'au support BI (Business Intelligence).

4. Domaine RH

Alloués à l'activité domaine RH en LFI, les AE et les CP ont été respectivement consommés pour un montant s'élevant à -462 050 € et 380 575 € contre une estimation en LFI à hauteur de 60 000 € en AE et 320 000 € en CP. Cette activité permet de couvrir les dépenses relatives à la maintenance des outils de gestion des ressources humaines (outils de gestion de la paie, des formations, des entretiens d'évaluation). La consommation négative en AE s'explique par un montant important de REJB sur cette activité à hauteur de 641 892 € (clôture de l'EJ relatif au marché de déploiement d'un SIRH, le projet ayant été suspendu) soit une consommation effective de 179 842 en AE.

5. Domaine finances

Mobilisés initialement à hauteur de 111 000 € en AE et CP, les crédits dévolus à cette activité budgétaire ont été exécutés en 2025 pour 95 562 € en AE et en CP et portent sur les dépenses liées à la TMA du progiciel de gestion interne PGI ORACLE.

6. Domaine moyens généraux

L'exécution 2025 des crédits destinés au financement des services applicatifs du domaine moyens généraux se chiffre à 392 165 € en AE et 361 622 € en CP pour un montant estimatif en LFI s'élevant à 239 085 € en AE et en CP. Ces crédits visent à assurer le paiement des dépenses relatives au parapheur-GEC (gestion électronique du courrier), à l'assistance à maîtrise d'ouvrage SIG, et aux coûts liés au support du SI gestion.

7. Études et audits

Les crédits en AE et CP dédiés à la réalisation des études et audits ont été exécutés pour respectivement 331 683 € et 352 288 € pour un montant estimé en LFI à hauteur de 593 000 € en AE et en CP. Ils sont notamment consacrés au financement des audits de la SDSI, des prestations d'urbanisme informatique, du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), des enquêtes, des prestations de veille.

8. Appli infra

Inscrits en LFI 2025 à hauteur de 90 000 € en AE et CP, les dépenses d'application infra concernent le renouvellement des licences et s'établissent à 232 098 € en AE et 278 735 en CP.

9. Intégration applicative

Les dépenses d'intégration applicative (Cloud) rattachées à la sous-action 2 ont été exécutées pour 2 549 736 € en AE et 2 331 183 € en CP pour une enveloppe prévue en LFI de 1 400 000 € en AE et en CP. L'augmentation des dépenses d'accompagnement et de pilotage de projets explique largement cette augmentation de la consommation par rapport au montant prévu en LFI.

Les crédits d'investissement (titre 5)

Les dépenses d'investissement regroupées sur l'action n° 1 du programme 623 visent notamment à moderniser les processus de production et de diffusion de la norme juridique et à renforcer et sécuriser l'infrastructure informatique.

Les dépenses d'investissements relatifs à la production régaliennne et rattachés à la **sous-action n° 1 « Diffusion légale »** se chiffrent en 2025 à 5 397 387 € en AE et 5 037 316 € en CP contre une prévision en LFI de 2 650 000 € en AE et 5 747 000 € en CP ; elles couvrent notamment les projets d'investissement suivants :

- **Dans le domaine régalien :**

- la poursuite des développements des « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN) lancés en janvier 2021 pour un coût 2025 s'élevant à 2 605 999 € en AE et 2 791 447 € en CP et une programmation initiale de 0 € en AE, la consommation d'EJ se faisant sur le report d'AENE, et 3 150 000 € en CP. Ce projet structurant est un programme d'envergure de refonte de la chaîne de production normative qui vise à dématérialiser, sécuriser et fluidifier la production des textes normatifs sur l'ensemble de la chaîne, de leur rédaction dans les ministères et institutions (Conseil d'État, Parlement...) à leur publication au Journal officiel. Cette opération fait l'objet d'une tranche fonctionnelle affectée à hauteur de 15 M€. La couverture en CP est assurée en programmation pluriannuelle ;
- la poursuite des évolutions continues du site Légifrance afin de proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs pour un montant programmé de 1 000 000 € en AE et CP et exécuté à hauteur de 1 392 270 € en AE et 652 132 € en CP ;
- les évolutions des applications de la chaîne régaliennne dont notamment la poursuite des améliorations de l'application SIGNALE (gestion des amendements sur les projets et propositions de lois) pour un coût de 239 488 € en AE et 187 862 € en CP pour une prévision de 150 000 € en AE et CP ;
- les évolutions de l'application THEIA, outil d'aide à la consolidation des textes grâce à l'intelligence artificielle, estimées à 50 000 € en AE et CP en LFI et exécutées à hauteur de 73 618 € en AE et 75 056 € en CP. L'écart à la prévision s'explique par le report des travaux de refonte au profit d'une étude transverse aux applications d'annonces imputée en fonctionnement.

- **Dans le domaine de la transparence économique et financière :**

- le développement de nouveaux formulaires des marchés publics conformes à la réglementation européenne et nationale pour un montant de 1 019 744 € en AE et 1 252 843 € en CP qui doit assurer la continuité de la diffusion des avis de marchés publics, et garantir le maintien des recettes de la DILA. Le BOAMP avec 68,2 M€ d'encaissement en 2025, représente 35 % des recettes totales du budget annexe ;
- les évolutions de la plateforme d'intégration des avis des marchés publics (PIAMP), à hauteur de 36 301 € en AE et 42 901 € en CP pour une prévision de 150 000 € en AE et CP ;
- les évolutions de l'application de dépôt d'annonces E-balo, de dépôt des comptes des associations, de dépôt des comptes de syndicats et de successions budgétées à hauteur de 250 000 € en AE et CP et exécutées pour 29 966 € en AE et 35 074 € en CP.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des projets programmés sur l'action sous action n° 1 de l'action n° 1 « Accès au droit et diffusion légale » ainsi que leur exécution :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	LFI 2025 AE	LFI 2025 CP	Exécution 2025 AE	Exécution 2025 CP
NOPN	- €	3 150 000 €	2 605 999 €	2 791 447 €
Evolutions SIGNALE	150 000 €	150 000 €	239 489 €	187 862 €
Evolutions Légifrance	1 000 000 €	1 000 000 €	1 392 270 €	652 132 €
Evolutions THEIA	50 000 €	50 000 €	73 618 €	75 056 €
Développement Formulaires	1 050 000 €	997 000 €	1 019 744 €	1 252 843 €
Evolutions PIAMP	150 000 €	150 000 €	36 301 €	42 901 €
Evolutions sites d'annonces	250 000 €	250 000 €	29 966 €	35 074 €
Sous action n°1 Diffusion légale	2 650 000 €	5 747 000 €	5 397 387 €	5 037 316 €

Les investissements portés par la **sous-action n° 2 « Infrastructure et sécurité informatiques »** de l'action n° 1 se chiffrent pour l'année 2025 à 1 230 569 € en AE et 1 304 794 € en CP contre un montant prévisionnel, quant à lui, chiffré à hauteur de 1 505 000 € en AE et 1 352 591 € en CP. Ils se répartissent entre les deux activités budgétaires suivantes :

1. Investissement infrastructure

Estimées en LFI 2025 à hauteur de 1 235 000 € en AE et 1 135 000 en CP, les dépenses d'investissement infrastructure s'élèvent à 978 027 € en AE et 966 183 € en CP. Elles comprennent notamment les crédits nécessaires à l'ensemble des financements suivants :

- la poursuite de la plateforme d'intégration continue (PIC) sécurisée visant l'amélioration de la PIC cloud afin de la sécuriser et d'en automatiser les processus, a été réalisée pour 0 € en AE et 48 073 € en CP, contre une enveloppe prévisionnelle inscrite en LFI de 50 000 € en AE et CP ;
- l'augmentation des puissances de calcul sur les deux data centers de la DGGN sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, initialement prévue pour un montant de 420 000 € en AE et CP en LFI 2025, a été réalisée hauteur de 563 043 € en AE et 459 171 € en CP. Ce poste de dépenses retrace en particulier les opérations de modernisation de l'infrastructure hébergée dans ces deux centres informatiques de la DGGN. Il comprend aussi les travaux de sécurisation de l'annuaire « d'entreprise » (Active Directory de la DILA), de sécurisation des sauvegardes ainsi que la mise en place de la nouvelle infrastructure de stockage (MetroCluster). Le renforcement de l'infrastructure informatique, restant au cœur des priorités de la DILA, explique la sur-exécution constatée sur ce projet d'investissement par rapport à la prévision ;
- l'acquisition de matériels divers, tel que le renouvellement des switchs, répartiteurs qui permettent de disposer de la continuité du réseau sur l'ensemble des bâtiments, sur le site de Desaix budgétée en LFI à 315 000 € en AE et 215 000 € en CP et exécutée pour un montant s'élevant à 158 213 € en AE et 159 295 € en CP ;
- le projet de refonte du socle technique pour lequel aucune exécution n'était prévue en LFI a pourtant entraîné une consommation 2025 à 92 318 € en AE et en CP ;
- l'acquisition de matériels divers, tel que le renouvellement des switchs sur le site de Desaix budgétée en LFI à 315 000 € en AE et 215 000 € en CP et exécutée pour un montant s'élevant à 158 213 € en AE et 159 295 € en CP ;
- des investissements liés au télétravail des agents de la DILA pour 56 625 € en AE et 13 242 € en CP pour une prévision de crédits initiale de 100 000 € en AE et en CP.

1. Investissement d'informatique de soutien

Les dépenses d'investissement d'informatique de soutien ont été exécutées pour 252 542 € en AE et 338 611 € en CP. Initialement programmées à hauteur de 270 000 € en AE et 217 591 € en CP, elles portent en 2025 sur les évolutions des applications de soutien (PGI Oracle, Business object) :

- les évolutions de l'application d'analyse de données Business Objet (BO) 2020, avec une enveloppe prévisionnelle de 120 000 € en AE et 87 591 € en CP et consommée à 105 931 € en AE et 169 981 € en CP ;
- les évolutions des applications de soutien du PGI Oracle pour un montant de 146 611 € en AE et 168 630 € en CP contre une ressource initiale de 150 000 € en AE et 130 000 € en CP, proche du montant exécuté.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des projets programmés sur l'action sous action n° 2 de l'action n° 1 « Accès au droit et diffusion légale » ainsi que leur exécution :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	LFI 2025 AE	LFI 2025 CP	Exécution 2025 AE	Exécution 2025 CP
Sauvegarde	350 000 €	350 000 €	107 828 €	194 085 €
Switchs et cœur de réseaux	315 000 €	215 000 €	158 213 €	159 295 €
Infrastructure de télétravail	100 000 €	100 000 €	56 625 €	13 242 €
Puissance de calcul Nogent et Rosny	420 000 €	420 000 €	563 043 €	459 171 €
PIC sécurisé	50 000 €	50 000 €	- €	48 073 €
Refonte socle techniques	- €	- €	92 318 €	92 318 €
Evolutions Business Object 2020	120 000 €	87 591 €	105 931 €	169 981 €
Evolutions PGI Oracle	150 000 €	130 000 €	146 611 €	168 630 €
Sous action n°2 Infrastructure et sécurité	1 505 000 €	1 352 591 €	1 230 569 €	1 304 794 €

Les crédits d'intervention (titre 6)

La contribution financière de la DILA aux dépenses de fonctionnement du groupement d'intérêt public « portail d'accès à la publicité légale des entreprises » (GIP PPLE) a été exécutée à hauteur de 19 000 € en AE et CP conformément à la prévision inscrite au PAP 2025.

ACTION

02 – Information administrative et vie publique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Information administrative et vie publique		13 830 385 11 879 459	13 830 385 11 879 459		12 370 388 11 907 439	12 370 388 11 907 439

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 330 385	7 533 206	9 370 388	8 388 692
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 330 385	7 533 206	9 370 388	8 388 692
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 500 000	4 346 252	3 000 000	3 518 748
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	500 000	439 281	200 000	38 476
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 000 000	3 906 971	2 800 000	3 480 272
Total	13 830 385	11 879 459	12 370 388	11 907 439

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe l'ensemble des crédits budgétaires nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle finance également les dépenses relatives aux activités d'éditeur public de la DILA et aux frais de diffusion d'information sur l'actualité politique, économique, sociale, nationale et européenne permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques et garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat publics, qu'ils soient sur support papier ou au format numérique.

Initialement programmés en loi de finances initiale (LFI) pour 2025 à hauteur de 13 830 385 € en AE et 12 370 388 € en CP, les crédits de l'action 2 ont été exécutés pour un montant total de 11 879 459 € en AE et 11 907 439 € en CP.

Elle comprend deux sous-actions :

- La sous-action 1 « information administrative » dont l'exécution des crédits 2025 se chiffre à 7 839 633 € en AE et 7 741 132 € en CP pour un montant prévisionnel inscrit en LFI de 8 896 497 € en AE et 7 776 500 € en CP ;
- La sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » dont les crédits ont été exécutés en 2025 à hauteur de 4 039 825 € en AE et 4 166 308 € en CP pour une estimation initiale d'un montant de 4 933 888 € en AE et 4 593 888 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement de l'action 2 du programme 623 portent sur les activités de renseignement administratif multicanal et sont destinés à couvrir les dépenses informatiques (hébergement, maintien en conditions opérationnelles et de sécurité des applications, des sites internet...), d'édition, d'imprimerie ainsi que celles liées aux activités de promotion des produits.

En 2025, la consommation de ces crédits s'établit à 7 533 206 € en AE et 8 388 692 € en CP contre un montant estimatif inscrit en LFI s'élevant à 9 330 385 € en AE et 9 370 388 € en CP.

Les crédits budgétaires relevant de la **sous-action 1 « information administrative »** visent à financer les activités liées au renseignement des particuliers, des entreprises et des associations sur leur droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue en particulier au développement des démarches en ligne proposées depuis le site internet « service-public.gouv.fr » dans le cadre de partenariats interministériels.

Budgétés en LFI pour un montant global de 5 196 497 € en AE et 5 276 500 € en CP, les crédits de fonctionnement de cette sous-action ont été exécutés au titre de l'exercice 2025 à hauteur de 4 349 696 € et 4 717 851 €.

Ces crédits portent sur les activités budgétaires suivantes :

1) Applications de l'administration numérique

Les dépenses de titre 3 relevant de cette activité budgétaire financent les besoins en maintenance et support des sites et applications dédiées à l'information administrative et du SIAN (système d'information de l'administration numérique) ainsi que les actions de référencement et les tests utilisateurs. Elles s'élèvent en 2025 à 1 680 615 € en AE et 1 651 621 € en CP contre une prévision d'exécution en LFI 2025 à hauteur de 2 125 381 € en AE et 2 205 384 € en CP. Cette sous-exécution s'explique principalement par la diminution des coûts relatifs au système d'information de l'administration numérique (SIAN).

2) Domaine échange administration numérique

Les crédits de fonctionnement dédiés au financement du système de transmission des démarches en ligne depuis le site « service-public.gouv.fr » vers les administrations et collectivités territoriales qui doivent les traiter ont été consommés à hauteur de 181 933 € en AE et 231 675 € en CP contre une dotation 2025 prévue en LFI d'un montant de 215 000 € en AE et en CP.

3) Hébergement applicatif

En 2025, les coûts d'hébergement des sites internet « service-public.gouv.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à hauteur de 1 555 829 € en AE et 1 626 650 € en CP contre une prévision inscrite en LFI s'élevant à 1 400 000 € en AE et en CP.

4) Renseignement administratif

Exécutées en 2025 pour un montant total s'élevant à 697 296 € en AE et 890 104 € en CP, les dépenses de renseignement administratif évaluées en LFI à hauteur de 1 110 000 € en AE et en CP, portent sur les trois activités budgétaires décrites ci-dessous :

- la gestion et le traitement des courriels dont les crédits concourent au financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site internet « service-public.gouv.fr » et qui ont été exécutés à hauteur de 432 000 € en AE et 491 448 € en CP pour une prévision en LFI 2025 462 000 € en AE et en CP ;
- le renseignement téléphonique dont les crédits 2025 prévus pour 289 000 € en AE et en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication) qui ont été consommés à hauteur de 79 007 € en AE et 161 711 € en CP ;
- le traitement de l'information administrative dont les dépenses initialement programmées à hauteur de 359 000 € en AE et en CP, notamment dans le but de mettre à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, administrations et services de proximité, ont été exécutées pour un total de 186 289 € en AE et 236 945 € en CP.

5) Services mutualisés

Les crédits budgétaires destinés à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée) ont été exécutés en AE et CP à hauteur de 137 925 € pour une enveloppe prévisionnelle allouée pour 2025 de 160 000 € en AE et en CP.

6) Activités d'intégration applicative administrative

Cette activité budgétaire prévue à hauteur de 186 116 € en AE et en CP en LFI 2025 a été consommée pour un montant de 96 098 € en AE et 179 877 € en CP pour 2025. Elle porte essentiellement sur la gestion de l'intranet qui a fait l'objet d'une refonte fin 2024.

L'exécution totale des crédits composant la **sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie »** se chiffre quant à elle à 3 183 511 € en AE et 3 670 841 € en CP contre une prévision en AE et CP inscrite en LFI d'un montant de 4 133 888 € et 4 093 888 €. La consommation de ces crédits vise à assurer l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public en finançant les travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site internet « vie-publique.fr » ou encore les travaux d'imprimerie.

1) Impressions

Les dépenses de l'imprimerie s'élèvent à 2 219 099 € en AE et 2 726 501 € en CP contre une prévision initiale de 2 841 388 € en AE et en CP.

Ces dépenses portent sur les activités budgétaires suivantes :

- les matières premières et fournitures ont généré une consommation de 1 222 806 € en AE et 1 577 796 € en CP contre une prévision en LFI 2025 de 1 706 388 € en AE et en CP pour le fonctionnement de l'atelier d'impression, à savoir l'achat de papier, de plaques d'impression « offset », de produits associés (encres, vernis, solvants, blanchets...), et de pièces détachées. Ce niveau d'exécution est lié principalement à la stabilisation du prix des matières premières et notamment du papier, après une forte inflation dans un contexte de crise internationale ;
- la maintenance des matériels de production et location dont les crédits prévus pour 815 000 € en AE et en CP ont généré pour l'année 2025 une consommation de 788 853 € en AE et 927 630 € en CP ;
- la gestion et transport des produits de l'imprimerie dont la consommation 2025 s'établit à hauteur de 61 205 € en AE et 83 454 € en CP pour une estimation de 200 000 € en AE et en CP ;
- la sous-traitance d'impression dont les crédits budgétés en LFI 2025 pour 100 000 € en AE et en CP ont consommé 108 276 € en AE et 116 419 € en CP ;
- les études pour l'imprimerie ont fait l'objet d'une enveloppe de 20 000 € en AE et CP au PAP 2025. Une exécution de 15 592 € en AE et 2 543 € en CP est constatée pour l'année 2025 ;
- le fonctionnement du parc automobile non prévu en LFI 2025 avec une consommation de 22 367 € en AE et 18 659 € en CP.

2) Traitement de l'édition publique

Cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque « La Documentation française » ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site « vie-publique.fr ». Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction. Les crédits 2025 inscrits en LFI s'élèvent à 305 000 € en AE et en CP et le montant finalement consommé s'établit à 176 401 € en AE et 173 776 € en CP.

3) Promotion et activités commerciales

Les crédits consacrés au paiement des prestations de diffusion d'ouvrages, de la gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA ont été engagés et payés respectivement à hauteur de 580 614 € en AE et 568 159 € en CP contre une prévision en LFI de 710 000 € en AE et en CP. Le moratoire sur les dépenses de communication imposé par la circulaire du Premier ministre datée du 4 octobre 2025 explique une partie de la sous-exécution. Les opérations de promotion n'ont en effet pas été réalisées au niveau prévu.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses, prévues pour un montant de 277 500 € en AE et 237 500 € en CP et réalisées pour 207 397 € en AE et 202 404 € en CP, comprennent les activités budgétaires ci-dessous :

- applications informatiques d'imprimerie et d'édition dont la consommation est de 122 841 € en AE et 122 777 € en CP contre un montant de dépenses prévisionnel de 202 500 € en AE et 162 500 € en CP ;
- les études d'édition et les actions diverses d'édition pour 84 556 € en AE et 79 627 € en CP contre une prévision en LFI de 75 000 € en AE et en CP.

Les crédits d'investissement

Les investissements imputés sur l'action 2 du programme 623 comprennent les dépenses informatiques concourant à la modernisation de l'administration numérique et au renforcement de la transparence de la vie et du débat publics. Elles visent également à améliorer les outils de production du département de l'imprimerie. La réalisation de ces investissements, programmés en LFI à hauteur de 4 500 000 € en AE et 3 000 000 € en CP, s'élève à 4 346 252 € en AE et 3 518 748 € en CP.

Sur l'exercice 2025, les crédits dédiés aux dépenses de titre 5 de la sous-action 1 « Information administrative » ont été consommés à hauteur de 3 489 938 € en AE et 3 023 281 € en CP contre une prévision initiale de 3 700 000 € en AE et 2 500 000 € en CP. Ces crédits ont notamment permis le financement des projets informatiques suivants :

- les évolutions continues du site internet « service-public.gouv.fr » pour un montant 1 595 328 € en AE et 1 452 388 € en CP contre une estimation en LFI de 2 050 000 € en AE et 1 250 000 € en CP ;
- les évolutions de l'annuaire de l'administration estimées en LFI à hauteur de 150 000 € en AE et en CP et effectuées pour 174 965 € en AE et 142 390 € en CP ;
- les travaux de refonte et d'évolutions du SIAN initialement prévus à hauteur de 1 300 000 € en AE et 1 000 000 € en CP, réalisés pour 832 793 € en AE et 670 612 € en CP ;
- les démarches en ligne prévues à hauteur de 200 000 € en AE et 100 000 € en CP en LFI et exécutées à 292 540 € en AE et en CP ;
- les opérations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la réponse aux usagers non prévues en LFI et exécutées à hauteur de 594 312 € en AE et 465 351 € en CP.

En 2025, 856 314 € en AE et 495 467 € en CP ont été consacrés au financement des investissements de la **sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie »**.

Programmés au PAP à hauteur de 800 000 € en AE et 500 000 € en CP, ils se répartissent de la manière suivante :

- les évolutions du site « vie-publique.fr » initialement prévues pour 300 000 € en AE et en CP, effectuées pour 417 033 € en AE et 456 991 € en CP ;
- les investissements de l'imprimerie pour un montant de 439 281 € en AE et 38 476 € en CP, pour une estimation de 500 000 € en AE et 200 000 € en CP. Cette sous-exécution en CP s'explique par l'engagement en toute fin d'année du marché d'acquisition du palettiseur et du bac à colle pour les ateliers de finition qui feront l'objet d'un paiement sur 2026.

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des investissements programmés sur l'action 2 du programme 623 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	LFI 2025 AE	LFI 2025 CP	Exécution 2025 AE	Exécution 2025 CP
Démarches en ligne	200 000 €	100 000 €	292 540 €	292 540 €
SIAN	1 300 000 €	1 000 000 €	832 793 €	670 612 €
Annuaire SP	150 000 €	150 000 €	174 965 €	142 390 €
IA	- €	- €	594 312 €	465 351 €
Evolutions SP	2 050 000 €	1 250 000 €	1 595 328 €	1 452 388 €
Sous action n°1 Information administrative	3 700 000 €	2 500 000 €	3 489 938 €	3 023 281 €
Evolution site vie-publique.fr	300 000 €	300 000 €	417 033 €	456 991 €
Investissements imprimerie	500 000 €	200 000 €	439 281 €	38 476 €
Sous action n°2 Edition publique, publications et imprimerie	800 000 €	500 000 €	856 314 €	495 467 €
Action 2 Information administrative et vie publique	4 500 000 €	3 000 000 €	4 346 252 €	3 518 748 €

PROGRAMME 624

Pilotage et ressources humaines

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Véronique LEHIDEUX

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Précisions sur le changement de responsable du programme

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » intègre la totalité des dépenses de personnel de la DILA ainsi que celles de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO). Il comprend en outre le financement des caisses de retraite complémentaires et des plans de départ volontaire des agents de statut privé de la DILA et des personnels de la SACIJO. Ce programme porte enfin sur l'ensemble des dépenses liées au pilotage, à la communication, aux moyens logistiques et humains transverses de la DILA. Ce programme comprend ainsi les actions suivantes :

- Pilotage, modernisation et activités numériques ;
- Dépenses de personnel ;
- Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels.

En 2025, la direction de la DILA a élaboré son plan stratégique pour 2027. Dans le contexte de surinformation comme de désinformation, le nouveau plan stratégique « DILA 2027 » adopté en juillet 2025 vise à assurer la confiance dans l'information produite et la qualité des bases de données de la DILA à travers quatre grands axes métiers auquel s'ajoute un cinquième axe transversal (Axe 5 – Une administration humaine, novatrice, écologique et exemplaire) :

- une information de référence au cœur de l'action publique ;
- une information au plus proche des citoyens ;
- une information qui simplifie la vie des professionnels ;
- une information au service des administrations et des agents publics.

Le budget, qui s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle adossée au plan stratégique, en finance les grandes orientations afin de poursuivre ses missions avec le même niveau d'exigence tout en réalisant d'importantes économies budgétaires. Cette trajectoire de réduction des dépenses se vérifie en 2025.

Les dépenses du programme se chiffrent en 2025 à 99,7 M€ en CP pour une prévision en LFI de 107 M€. La ressource en CP a évolué sous les effets des annulations opérées par la loi de fin de gestion (-1 M€) compensées par des reports généraux de CP (1,2 M€). La ressource disponible, inférieure de 11,6 M€ à la LFI, s'établit ainsi à 99,7 M€ portant le taux d'exécution du programme à 93 % en CP.

Les dépenses de personnel se chiffrent à 63 M€ pour une ressource disponible de 66,5 M€. Elles sont quasi-stables (-0,3 M€) par rapport à 2024. La consommation annualisée du plafond d'emplois pour 2025 est de 451,5 ETPT contre 456,3 ETPT en 2024, soit une baisse de 14,8 ETPT. Elle s'explique notamment par le décalage des recrutements, lié à l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025, le gel temporaire de certaines postes, dans l'attente de la validation du plan stratégique 2027 de la DILA et des difficultés persistantes d'attractivité de certains métiers.

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 et de l'ordonnance du 17 février 2021 qui instaure plusieurs obligations pour les employeurs publics en matière de couverture santé des agents, une nouvelle prestation sociale est mise en place par l'État à compter de janvier 2025. Tous les agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, ont désormais accès à une couverture complémentaire d'une partie de leurs frais de santé et de prévoyance, en bénéficiant d'une participation financière de la DILA.

Les dépenses relatives à la SACIJO s'établissent à 26,5 M€ pour une prévision en LFI de 28,5 M€. Elles sont constituées pour l'essentiel de la rémunération des salariés de la société (120 salariés permanents) et du financement des caisses de retraite complémentaires.

La participation de la DILA aux caisses de retraite complémentaires concerne les ex-agents de droit privé de la DILA et les personnels de la SACIJO. Elle s'élève à 23,8 M€ et reste quasi-stable par rapport à 2024. La part en titre 3 de la SACIJO diminue (-1,5 M€) et atteint 9,5 M€ alors que la part financée en titre 2 pour les personnels DILA atteint 14,2 M€ contre 13,8 M€ en 2024. La DILA procèdera en 2026 à la réaffectation en dépenses d'intervention (T6) du versement de la subvention d'équilibre accordée aux caisses chargées de la gestion du régime de retraite complémentaire des anciens salariés de droit privé de la DILA et des salariés de la SACIJO et à la caisse de prévoyance et de décès de la SACIJO. Des conventions de subventions ont, à ce titre, été signées fin décembre 2025 avec chacune des entités parties.

La direction a obtenu en 2025 le double label égalité-diversité qui devrait intervenir en 2025. La DILA affiche notamment de très bons résultats sur la part des femmes au sein de l'encadrement supérieur (+ de 50 %) et du taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (+ de 9,2 % en 2025).

La DILA poursuit ses actions en faveur de l'apprentissage et s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements de l'État employeur exemplaire. En 2025, 31 apprentis, ont été accueillis pour l'année scolaire 2024-2025 dans des métiers diversifiés tels que le numérique, la communication, le management, l'impression et la gestion pour un coût total de près de 0,6 M€.

Les dépenses dédiées aux fonctions supports se chiffrent à 10,1 M€ en 2025 pour une prévision de 11,9 M€ en LFI. De plus, une importante opération de rénovation des locaux a débuté en 2024 dans le cadre du schéma directeur immobilier avec un objectif de réduction des surfaces occupées sur

le site de Ségur-Fontenoy et de qualité de vie au travail. Ces travaux, qui portent sur la rénovation complète des 5^e et 6^e étages du bâtiment des ateliers visent également à mettre ces étages aux normes de sécurité incendie et à améliorer les performances énergétiques du complexe immobilier de Desaix. Une tranche fonctionnelle de 6,4 M€ a été ouverte, en 2024, pour financer l'intégralité du projet jusqu'en 2027. La notification des marchés forfaitaires de travaux en fin d'année 2024 a permis d'engager 5,4 M€ mais un retard de quelques mois du projet a empêché la consommation de la totalité des crédits de paiement prévus au programme pour la réalisation de ces travaux. Un total de 0,5 M€ en AE et 3,6 M€ en CP ont été consommés sur cette TF en 2025.

Par ailleurs, la DILA, très soucieuse d'assurer la maîtrise de ses crédits de fonctionnement, a mis en œuvre depuis quelques années des mesures afin de réduire les dépenses de gestion immobilière (réduction des dépenses d'énergie, travaux immobiliers sur le site de Desaix pour réduire les surfaces occupées au centre de Gouvernement de Ségur) et limiter les coûts soumis à l'inflation (modernisation des installations, diminution de la période de chauffage et plus globalement plan de sobriété énergétique). La consommation énergétique de la DILA a diminué de 18 % en 2025.

En 2025, le plan de formation ambitieux pour renforcer la qualité des interactions et assurer une reconnaissance accrue du travail des équipes a permis la formation de 130 agents lors des 10 sessions organisées. L'assistance à l'utilisateur constitue une activité centrale de la DILA avec près de 170 managers et agents mobilisés dans 9 départements pour l'accueil et l'accompagnement des usagers. L'ambition de cette formation s'inscrit dans une perspective qui dépasse l'amélioration de la qualité du cadre de réponse. Elle met l'accent sur le soutien et l'accompagnement des agents pour valoriser leur rôle clé dans la relation avec le public.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR

1.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Ratio SUB / résident	m ² SUB/poste	19,2	19	19,2	18,4	cible atteinte	19,4

Commentaires techniques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services.

Mode de calcul : répartition des locaux selon la nouvelle typologie de la DIE et le décompte des résidents selon les critères définis pour le calcul du ratio.

ANALYSE DES RESULTATS

Le résultat de l'année 2025 est meilleur que la cible.

A noter que des locaux représentant une surface totale de 1 965 m² sont indisponibles depuis juin 2024 en raison de travaux lourds de rénovation et sont neutralisés en ce sens dans le résultat et la cible.

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière. Dans ce cadre, des travaux de rénovation complets de deux étages qui accueillait jusqu'à présent des espaces tertiaires, sociaux et de restauration, ont débuté en 2024 et s'étaleront jusqu'à mi-2026. Ces travaux intègrent une part importante de travaux de rénovation énergétique.

Outre le réaménagement de ces espaces pour les rendre plus qualitatifs et adaptés aux nouveaux usages notamment le développement du « flex office », le programme fonctionnel permet la création de postes de travail supplémentaires pour achever la relocalisation sur le site de « Desaix » de tous les agents parisiens de la DILA.

Une fois la première phase de travaux terminée, les agents travaillant actuellement sur le site de « Ségur » vont ainsi rejoindre en 2026 le site de « Desaix » permettant de restituer tous les locaux actuellement loués sur le site de « Ségur ».

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	59 777	8 022 318 6 381 523	2 122 370 2 190 395	5	10 144 688 8 631 700	10 144 688
02 – Promotion et distribution des publications					0 0	0
03 – Dépenses de personnel	66 537 821 62 996 769				66 537 821 62 996 769	66 537 821
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		28 500 000 26 533 514			28 500 000 26 533 514	28 500 000
Total des AE prévues en LFI	66 537 821	36 522 318	2 122 370	0	105 182 509	105 182 509
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+30 541 (hors titre 2)		+30 541	
Total des AE ouvertes	66 537 821		38 675 229 (hors titre 2)		105 213 050	
Total des AE consommées	63 056 546	32 915 037	2 190 395	5	98 161 983	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	59 777	7 311 618 5 811 396	4 625 620 4 333 327	5	11 937 238 10 204 506	11 937 238
02 – Promotion et distribution des publications					0 0	0
03 – Dépenses de personnel	66 537 821 62 996 769				66 537 821 62 996 769	66 537 821
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		28 500 000 26 533 555			28 500 000 26 533 555	28 500 000
Total des CP prévus en LFI	66 537 821	35 811 618	4 625 620	0	106 975 059	106 975 059
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+225 595 (hors titre 2)		+225 595	
Total des CP ouverts	66 537 821		40 662 833 (hors titre 2)		107 200 654	
Total des CP consommés	63 056 546	32 344 951	4 333 327	5	99 734 830	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		7 716 509 5 161 562	7 296 400 5 792 417	4	56 805	15 012 909	15 012 909 11 010 788
02 – Promotion et distribution des publications						0	0 0
03 – Dépenses de personnel	66 271 937 63 364 013					66 271 937	66 271 937 63 364 013
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 000 000 27 698 276				30 000 000	30 000 000 27 698 276
Total des AE prévues en LFI	66 271 937	37 716 509	7 296 400	0	0	111 284 846	111 284 846
Total des AE consommées	63 364 013	32 859 838	5 792 417	4	56 805		102 073 077

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		7 706 509 5 304 095	3 480 000 1 290 786	4	56 805	11 186 509	11 186 509 6 651 689
02 – Promotion et distribution des publications						0	0 0
03 – Dépenses de personnel	66 271 937 63 364 013					66 271 937	66 271 937 63 364 013
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 000 000 27 713 234				30 000 000	30 000 000 27 713 234
Total des CP prévus en LFI	66 271 937	37 706 509	3 480 000	0	0	107 458 446	107 458 446
Total des CP consommés	63 364 013	33 017 329	1 290 786	4	56 805		97 728 937

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	63 364 013	66 537 821	63 056 546	63 364 013	66 537 821	63 056 546
Rémunérations d'activité	30 343 785	29 984 703	29 546 099	30 343 785	29 984 703	29 546 099
Cotisations et contributions sociales	27 149 587	14 811 777	27 361 446	27 149 587	14 811 777	27 361 446
Prestations sociales et allocations diverses	5 870 641	21 741 341	6 149 001	5 870 641	21 741 341	6 149 001
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	32 859 838	36 522 318	32 915 037	33 017 329	35 811 618	32 344 951
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	32 859 265	36 522 318	32 915 610	33 017 329	35 811 618	32 344 951
Subventions pour charges de service public	572	0	-572	0	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	5 792 417	2 122 370	2 190 395	1 290 786	4 625 620	4 333 327
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 792 417	2 122 370	2 190 395	1 290 786	4 625 620	4 333 327
Titre 6 – Dépenses d'intervention	4	0	5	4	0	5
Transferts aux entreprises	4	0	5	4	0	5
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	56 805	0	0	56 805	0	0
Prêts et avances	56 805	0	0	56 805	0	0
Total hors FdC et AdP		105 182 509			106 975 059	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+30 541			+225 595	
Total*	102 073 077	105 213 050	98 161 983	97 728 937	107 200 654	99 734 830

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2025		1 158 235						
Total		1 158 235						

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025				1 235 595				
Total				1 235 595				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						1 127 694		1 010 000
Total						1 127 694		1 010 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 158 235		1 235 595		1 127 694		1 010 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024	Réalisation 2024	LFI + LFR 2025	Transferts de gestion 2025	Réalisation 2025	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1205 – Catégorie A+	0,00	9,75	8,00	0,00	8,17	+0,17
1206 – Catégorie A	0,00	80,90	92,58	0,00	72,35	-20,23
1207 – Catégorie B	0,00	18,95	16,08	0,00	20,61	+4,53
1208 – Catégorie C	0,00	32,70	43,33	0,00	28,29	-15,04
1209 – Contractuels	0,00	314,03	325,92	0,00	312,08	-13,84
Total	0,00	456,33	485,91	0,00	441,50	-44,41

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1205 – Catégorie A+	0,00	0,00	-0,08	-1,50	-0,67	-0,83
1206 – Catégorie A	0,00	0,00	+1,45	-10,00	-4,08	-5,92
1207 – Catégorie B	0,00	0,00	+0,05	+1,61	+1,50	+0,11
1208 – Catégorie C	0,00	0,00	+1,31	-5,72	-2,97	-2,75
1209 – Contractuels	0,00	0,00	-1,05	-0,90	-2,02	+1,12
Total	0,00	0,00	+1,68	-16,51	-8,24	-8,27

Le plafond d’emplois du programme 624 pour l’année 2025 a été fixé en loi de finances à 485,9 ETPT, soit une hausse de 1,5 ETPT par rapport à celui arrêté en LFI 2024. Cette évolution résulte de l’effet cumulé :

- de l’impact sur 2025 de l’extension en année pleine du schéma d’emplois 2024 (-0,5 ETPT) ;
- de l’impact en ETPT effet N du schéma d’emplois 2025 sur 2025 (+2 ETPT).

La consommation annualisée du plafond d’emplois en 2025 s’établit à 441,5 ETPT (hors apprentis), contre 456,3 ETPT en 2024, soit une diminution de 14,8 ETPT (-3,25 %) par rapport à l’année précédente. Le taux de consommation du plafond d’emplois s’établit ainsi à 90,9 % en 2025, contre 94,2 % en 2024.

Cette sous-exécution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- le décalage des recrutements, lié à l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 et aux contraintes induites par la période des services votés, ayant entraîné le report de plusieurs recrutements initialement prévus en début d'année au second semestre ;
- le gel temporaire de certains postes, dans l'attente de la validation du plan stratégique 2027 de la DILA, intervenue en juin 2025, afin d'ajuster les priorités de recrutement aux orientations arrêtées ;
- des difficultés persistantes d'attractivité, en particulier sur les métiers techniques du numérique, continuant d'allonger les délais de recrutement malgré la révision du référentiel indemnitaire.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1205 – Catégorie A+	2,00	0,00	6,53	1,00	0,00	10,03	-1,00	0,00
1206 – Catégorie A	12,40	3,00	4,93	6,00	1,00	8,17	-6,40	0,00
1207 – Catégorie B	2,80	0,80	8,00	2,10	0,00	5,70	-0,70	0,00
1208 – Catégorie C	5,00	1,00	6,40	0,00	0,00	0,00	-5,00	-2,00
1209 – Contractuels	54,60	4,00	6,77	67,60	0,00	7,77	+13,00	+2,00
Total	76,80	8,80		76,70	1,00		-0,10	0,00

Au titre de l'année 2025, le schéma d'emplois du programme a été arrêté à 0 ETP en loi de finances initiale. Cet objectif résultait directement de l'exécution 2024, marquée par les effets de la décision du Conseil d'État du 6 février 2024 rendue dans le cadre d'un contentieux individuel et conduisant la haute juridiction à qualifier les missions de la DILA comme relevant d'un service public administratif, ce qui a eu pour conséquence que ses agents doivent nécessairement relever d'un statut de droit public.

En 2024, la réalisation du schéma d'emplois s'est en effet établie à -20 ETP, soit un niveau supérieur à la prévision initiale (-15 ETP). Cet écart s'explique principalement par l'anticipation par les agents de droit privé concernés de départs dans le cadre du dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA), les départs initialement attendus en 2025 (-5 ETP) ayant ainsi été concentrés sur l'exercice 2024. Cette situation a conduit à neutraliser le schéma d'emplois en 2025.

Cette trajectoire s'inscrit dans un contexte de réduction soutenue des effectifs sur plusieurs exercices, avec une baisse cumulée de -42 ETP entre 2022 et 2024, qui a significativement réduit les marges d'ajustement structurelles de la DILA, notamment du fait de l'extinction définitive du dispositif CAVA.

En 2025, le schéma d'emplois fixé à 0 ETP a été strictement respecté. À l'issue de l'exercice, l'atterrissage de fin de gestion fait apparaître un solde net nul (-0,1 ETPT), correspondant à 76,7 ETP d'entrées et 76,8 ETP de sorties. L'impact en ETPT effet N s'établit à -8,3 ETPT, générant une extension en année pleine de +8,3 ETPT en 2026.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)								
Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	485,91	441,50	0,00	0,00	+1,68	-16,51	-8,24	-8,27
Total	485,91	441,50	0,00	0,00	+1,68	-16,51	-8,24	-8,27

(en ETP)		
Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	450,00
Total	0,00	450,00

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Dépenses de personnel	485,91	441,50
Total	485,91	441,50
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
34,00	0,54	0,35

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	30 343 785	29 984 703	29 546 099
Cotisations et contributions sociales	27 149 587	14 811 777	27 361 446
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 668 726	3 981 298	3 563 851
– Civils (y.c. ATI)	3 668 726	3 981 298	3 563 851
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	23 480 861	10 830 479	23 797 596
Prestations sociales et allocations diverses	5 870 641	21 741 341	6 149 001
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	63 364 013	66 537 821	63 056 546
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	59 695 288	62 556 523	59 492 696
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant total des dépenses de titre II pour l'année 2025 s'élève à 63,1 M€, réparti comme suit :

- 59,5 M€ hors CAS Pensions ;
- 3,6 M€ au titre du CAS Pensions.

Ces dépenses sont à comparer aux crédits ouverts en LFI 2025, qui s'élevaient à 66,5 M€, ce qui correspond à un taux de consommation de 94,8 %, en baisse par rapport à 2024 où le taux de consommation atteignait 95,6 %.

La sous-consommation constatée en masse salariale pour 2025 s'inscrit dans le prolongement direct de la sous-exécution du plafond d'emplois observée sur l'exercice. Elle résulte notamment des facteurs suivants, déjà identifiés dans le suivi des emplois et ayant eu un impact mécanique sur le rythme de consommation des crédits de personnels :

- les retards dans la mise en œuvre des recrutements, liés à l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 et aux contraintes induites par la période des services votés ;
- les ajustements opérés dans l'attente de la validation du plan stratégique 2027, intervenue en cours d'exercice, ayant conduit à différer temporairement certains recrutements ;
- les difficultés persistantes de recrutement sur certains profils, en particulier sur les métiers techniques et spécialisés, allongeant les délais de pourvoi des postes.

Ces éléments ont conduit au maintien de vacances d'emplois sur une partie de l'exercice, limitant mécaniquement la consommation des crédits de personnels et expliquant la sous-exécution de la masse salariale par rapport aux crédits ouverts en LFI.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	53,75
Exécution 2024 hors CAS Pensions	59,70
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,95
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,09
– Mesures de restructuration	-5,86
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-1,23
EAP schéma d'emplois 2024	-0,75
Schéma d'emplois 2025	-0,48
Mesures catégorielles	
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,05
GVT positif	0,30
GVT négatif	-0,35
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	6,32
Indemnisation des jours de CET	0,07
Mesures de restructurations	6,25
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,72
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,02
Autres variations	0,70
Total	59,49

Les variations observées de la masse salariale entre la prévision initiale et l'exécution, telles que présentées dans le tableau des facteurs d'évolution de la masse salariale, s'expliquent par les sous-jacents suivants :

- l'impact du schéma d'emplois est resté négatif en 2025, à hauteur de -1,23 M€, mais à un niveau inférieur à celui constaté en 2024 (-1,44 M€). Cet impact résulte principalement de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2024, évaluée à -0,75 M€, consécutive à la suppression de 20 ETP intervenue en 2024. L'impact propre du schéma d'emplois de l'année 2025 s'est, quant à lui, limité à -0,48 M€, dans un contexte où le schéma d'emplois arrêté pour 2025 était nul. Ainsi, les économies constatées sur le coût complet en année pleine en 2025 ne résultent pas de nouvelles suppressions d'emplois, mais traduisent essentiellement la poursuite des effets financiers des suppressions intervenues en 2024 ;
- aucune mesure catégorielle n'a été exécutée en 2025, comme en 2024 ;
- aucune dépense de mesures générales n'a été constatée en 2025 ;
- le GVT solde est passé d'un niveau positif en 2024 (+0,19 M€) à un niveau légèrement négatif en 2025 (-0,05 M€), sous l'effet d'un renforcement du GVT négatif (-0,35 M€), désormais supérieur au GVT positif (+0,30 M€). Cette évolution traduit un effet de noria plus marqué en 2025, les sorties d'agents disposant d'un coût moyen plus élevé ayant été partiellement remplacées par des primo-entrants à coût inférieur, générant ainsi des économies nettes sur la masse salariale de la DILA ;
- le poste « Autres » a augmenté entre 2024 et 2025, passant de 6,52 M€ à 7,03 M€. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des dépenses liées aux mesures de restructuration, qui se sont élevées à 6,3 M€ en 2025, contre 5,9 M€ en 2024. Elle est directement liée à la concentration des départs en CAVA sur l'exercice 2024, consécutive à la décision du Conseil d'État du 6 février 2024. Les départs initialement prévus

en 2025 ayant été réalisés de manière anticipée en 2024, ce décalage temporel a eu pour effet mécanique de majorer les dépenses afférentes au dispositif CAVA en 2025 qui porte plus d'agents, malgré la diminution des autres composantes du poste « Autres » ;

- un niveau de dépenses inférieur aux hypothèses prudentes initialement retenues au titre des indemnités de licenciement liées à la requalification du statut des agents anciennement de droit privé. Dans le cadre de la programmation du DPU, une provision de 1,15 M€ avait été constituée afin de couvrir les contentieux en cours ou potentiels. Au regard des premiers éléments d'exécution, cette enveloppe a été réduite de 0,5 M€ lors de la conférence de budgétisation, puis ajustée de nouveau à la baisse de 0,15 M€ dans le cadre du CRG1. En exécution, les versements réalisés ont concerné quatre agents, pour un montant total de 0,15 M€. Cette consommation partielle de l'enveloppe dédiée aux contentieux contribue fortement à la sous-exécution de la masse salariale ;
- Les données d'exécution de masse salariale confirment que la régularisation la situation des agents de droit privé des agents issus de l'ex-direction des Journaux officiels au regard du droit public n'a pas entraîné de surcoût budgétaire en matière de rémunérations. L'évolution observée entre 2024 et 2025 est très proche de l'équilibre et ne traduit pas d'impact financier négatif imputable à cette requalification statutaire.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1205 – Catégorie A+	146 011	156 535	105 178	131 740	141 950	91 198
1206 – Catégorie A	47 413	77 775	66 016	41 695	69 018	58 360
1207 – Catégorie B	45 582	55 870	34 950	40 235	49 469	28 905
1208 – Catégorie C	28 939	49 843	36 251	25 167	44 369	30 956
1209 – Contractuels	71 338	90 061	66 180	51 631	66 850	46 497

MESURES CATEGORIELLES

Aucune mesure catégorielle n'a été mise en œuvre au titre de l'année 2025.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		293 494		293 494
Famille, vacances		73 247		73 247
Mutuelles, associations		34 400		34 400
Prévention / secours		34 249		34 249
Autres		5 375		5 375
Total		440 765		440 765

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 390 183 € en AE et 440 785 € en CP pour une prévision de 691 081 € en AE et CP en LFI 2025. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

1 - Restauration

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 527 081 € en LFI 2025, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents à la restauration de l'emprise de Ségur (12 agents en 2025). L'exécution 2025 est de 293 494 € en AE et CP. Le détail est le suivant :

- pour Desaix, deux solutions transitoires de restauration sont proposées pendant la durée des travaux de rénovation du restaurant administratif :
 - Popchef, solution de frigos connectés pour une dépense de 107 006 € en AE et en CP ;
 - Sodexo, solution de restauration collective à proximité du site Desaix pour une dépense de 166 072 € en AE et en CP.
- Ségur : 20 416 €.

2 - Famille, vacances

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...). En 2025, les dépenses se chiffrent à 44 421 € en AE et 73 247 € en CP pour une prévision LFI inscrite à 54 000 € en AE et en CP.

3 - Associations

La DILA a subventionné jusqu'au 1^{er} janvier 2025 la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. La consommation 2025 a été de – 28 800 € en AE et 0 € en CP contre une prévision de 83 000 € en LFI 2025. Le montant négatif en AE s'explique par un montant de REJB de 28 800 € pour 2025. À la suite de la régularisation début 2025 du statut des agents de droit privé issus de l'ex-direction des Journaux officiels au regard du droit public, cette commission a été supprimée.

La subvention prévue au PAP 2025 au bénéfice de l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnées...), prévue pour un montant de 21 000 € en AE et en CP, a été versée à hauteur de 18 000 € en AE et 33 000 € en CP. La subvention 2024 au profit de l'AS DILA a fait l'objet d'un paiement tardif impactant les CP 2025.

La subvention attribuée à l'association « Culture et loisirs du Premier ministre » s'est élevée en 2025 à 1 400 € en AE et en CP.

Le total des versements aux associations est ainsi de 34 400 € en CP pour une prévision de 117 000 € en LFI 2025.

4 - Prévention/secours

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) ont été prises en charge pour 56 932 € en AE et 34 249 € en CP.

5 - Autres

La DILA n'a pas eu à contribuer au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2025. Comme l'ensemble des services du Premier ministre, la DILA mène une politique active et volontariste en faveur des personnes en situation de handicap qui a permis que le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour l'année 2025 soit de 9,3 %. Ces très bons taux exonèrent ainsi la DILA de contribution au FIPHFP.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre de la convention signée avec France Travail relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA représentent un montant de 3 936 € en AE et 5 375 € en CP contre une prévision LFI 2025 de 3 000 € en AE et en CP.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 38 675 229	CP ouverts en 2025 * (P1) 40 662 833
AE engagées en 2025 (E2) 35 105 437	CP consommés en 2025 (P2) 36 678 283
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 810 065	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 5 879 983
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 2 759 727	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 30 798 300

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 9 738 757						
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0						
						
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 9 738 757	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 5 879 983	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 3 858 773		
AE engagées en 2025 (E2) 35 105 437	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 30 798 300	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 4 307 137		
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 8 165 910		
						
						Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 5 700 000
						Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 2 465 910

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	59 777	10 144 688 8 571 922	10 144 688 8 631 700	59 777	11 937 238 10 144 728	11 937 238 10 204 506

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		59 777		59 777
Prestations sociales et allocations diverses		59 777		59 777
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 022 318	6 381 523	7 311 618	5 811 396
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 022 318	6 382 095	7 311 618	5 811 396
Subventions pour charges de service public		-572		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 122 370	2 190 395	4 625 620	4 333 327
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 122 370	2 190 395	4 625 620	4 333 327
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5		5
Transferts aux entreprises		5		5
Total	10 144 688	8 631 700	11 937 238	10 204 506

L'action 1 « pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 est destinée à couvrir l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques liées aux activités de la direction, des services support (administratifs, comptables, financiers, moyens généraux et ressources humaines) ainsi que les activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

La DILA a consommé 8 631 700 € en AE et 10 204 506 € en CP au titre des dépenses de l'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 pour une prévision inscrite en LFI 2025 à 10 144 688 € en AE et 11 937 238 € en CP. La consommation des crédits est détaillée selon la nomenclature de programmation et les écarts à la loi de finances initiale sont justifiés par activités budgétaires.

Les crédits de personnel (titre 2)

A la suite d'une erreur d'imputation portant sur le domaine fonctionnel, la DILA présente une exécution en titre 2 à hauteur de 59 777 € en AE et en CP. Cela concerne les allocations chômage d'aide au retour à l'emploi pour les agents publics remboursés à France Travail. Ces prestations ont été versées sur l'action 1 au lieu de l'action 3, dédiée aux dépenses de personnel.

Les crédits de fonctionnement (titre 3)

L'exécution des dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 se chiffre à 6 381 523 € en AE et 5 811 396 € en CP pour une prévision de 8 022 318 € en AE et 7 311 618 € en CP au LFI 2025. La DILA, soucieuse de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, a mis en place des mesures pour limiter certains coûts soumis à l'inflation, particulièrement sur la gestion immobilière, ce qui explique la moindre exécution par rapport au PAP 2025. L'exécution se répartit en six grands postes de dépenses listés ci-après :

1. Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier ont été exécutées à hauteur de 5 010 565 € en AE et 4 297 879 € en CP contre une prévision de 5 845 737 € en AE et 5 255 037 € en CP en LFI 2025. Ces dépenses représentent 79 % en AE et 90 % en CP du total des dépenses de l'action 1 :

1.1) les coûts d'occupation d'un montant de 1 546 159 € en AE et 1 314 002 € en CP permettent de couvrir les charges associées à l'occupation de locaux au sein l'immeuble situé au 20 avenue de Ségur à Paris (952 578 €) ainsi que les impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage...) des locaux du site du 26 rue Desaix (86 758 €). Elles intègrent également le versement à l'agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE) pour 335 451 € dans le cadre de la gestion du site multi-occupants de Metz ;

1.2) la consommation d'énergies et fluides à hauteur de 1 145 924 € en AE et 690 954 € en CP pour une prévision de 1 760 000 € en AE et 1 160 000 € en CP en LFI 2025. Cette sous-consommation résulte de la baisse des prix des énergies constatée après une forte inflation (justifiant une programmation, certes en baisse, mais prudente), de l'impact des travaux de rénovation énergétiques effectués et des mesures de sobriété (réduction des périodes de chauffe, suppression des chauffages d'appoint, fermetures ponctuelles du site). L'exécution se répartit ainsi :

- 678 080 € en AE (engagement pour 2 ans) et 284 106 € en CP dédiés à la fourniture **d'électricité**,
- 269 339 € en AE et 263 987 € en CP pour le paiement des factures de **chauffage** des bâtiments des sites Desaix,
- 194 078 € en AE et 120 214 € en CP pour la fourniture **d'énergie frigorifique** répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments de la DILA en région parisienne,
- 4 427 € en AE et 22 647 € en CP pour la **fourniture d'eau**. **En outre un REJB de 43 538 € a été constaté ;**

1.3) les frais de gestion du parc immobilier pour 618 838 € en AE et 747 864 € en CP, contre une prévision à 737 000 € en AE et en CP en LFI 2025. Ils portent principalement sur les dépenses de sécurité (gardiennage, vidéosurveillance) et les dépenses de nettoyage des locaux du site de Desaix ;

1.4) les dépenses d'entretien courant dédiées à la maintenance préventive et corrective (peinture, sols...) des bâtiment exécutées à hauteur de 946 674 € en AE et 781 315 € en CP contre une prévision de 1 047 587 € en AE et en CP en LFI 2025 ;

1.5) les autres dépenses de fonctionnement courant liées notamment à l'achat de fournitures de bureau, de petits matériels, de produits d'entretien, de consommables ou encore de papier ont généré une consommation de 179 835 € en AE et 185 826 € en CP contre une prévision de 237 700 € en AE et en CP en LFI 2025 ;

1.6) les frais postaux qui se chiffrent à 138 577 € en AE et 123 604 € en CP pour une prévision de 156 700 € en AE et 166 000 € en CP ;

1.7) les dépenses d'équipement pour l'acquisition de biens mobiliers, d'équipements divers, de badges et de matériels de cuisine pour répondre aux besoins du site de Desaix, exécutés à hauteur de 315 728 € en AE et 340 327 € en CP pour une prévision de 358 000 € en AE et CP en LFI 2025 ;

1.8) les déplacements des personnels exécutés à hauteur de 67 580 € en AE et 63 292 € en CP pour une programmation initiale de 43 000 € en AE et CP en LFI 2025 ;

1.9) les frais de réceptions (à savoir l'achat de boissons, de produits d'épicerie, frais de traiteur) exécutés à hauteur de 51 249 € en AE et 50 695 € en CP contre une prévision de 23 000 € en AE et en CP en LFI 2025. L'enveloppe inscrite en LFI s'est avérée insuffisante en raison notamment des événements organisés autour du plan stratégique.

2. Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines ont été exécutées à hauteur de 1 056 565 € en AE et 1 274 394 € en CP contre une prévision de 1 853 081 € en AE et 1 733 081 € en CP en LFI 2025.

Elles sont constituées :

2.1) des dépenses de formation et gestion des ressources humaines exécutées à hauteur de 654 643 € en AE et 789 327 € en CP pour une prévision en LFI de 1 162 000 € en AE et 1 042 000 € en CP. En AE, un montant important de REJB vient minorer la consommation de l'année qui se chiffre en réalité à 780 k€. Ces dépenses portent principalement sur la mise en œuvre de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA ainsi que sur les versements effectués aux organismes d'apprentissage et les gratifications versées aux stagiaires. ;

2.2) des dépenses d'action sociale et santé pour 95 889 € en AE et 147 271 € en CP pour une prévision en LFI de 164 000 € en AE et CP. Elles regroupent, les subventions versées aux associations, le versement au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons de rentrée scolaire, les dépenses de santé, les frais de gestion de Pôle emploi et autres prestations. Dans le détail ces dépenses sont les suivantes :

- la subvention au bénéfice de l'AS DILA s'est élevée à 18 000 € en AE et 33 000 € en CP et la subvention à l'association culture et loisirs Premier Ministre (CLPM) à 1 400 € en AE et en CP. La prévision était établie à hauteur de 21 000 € en AE et en CP. La subvention 2024 au profit de l'AS DILA a fait l'objet d'un paiement tardif impactant les CP 2025 ;
- les diverses actions sociales comme l'organisation de l'arbre de Noël, les bons cadeaux et actions sociales diverses pour 44 421 € en AE et 73 247 € en CP contre une prévision de 54 000 € en AE et en CP en LFI 2025. Le montant important exécuté en CP s'explique principalement par le paiement en 2025 du solde de l'arbre de Noël 2024 ;
- les dépenses de santé (visites médicales, matériel médical et produits pharmaceutiques, soins divers...) pour 7 690 € en AE et 3 894 € en CP contre une prévision de 3 000 € en AE et en CP en LFI 2025 ;
- pour faire face aux changements résultant de la décision du Conseil d'État du 6 février 2024, un accompagnement social a été mis en place, avec le recours à un psychologue du travail dédié, en complément de l'intervention du service social et de santé de la DILA, pour 49 242 € en AE et 30 355 € en CP, non prévu en LFI 2025 ;
- les dépenses au bénéfice de France Travail pour 3 164 € en AE et en CP pour une programmation de 3 000 € en AE et en CP ;
- les prestations autres pour 772 € en AE et 2 211 € en CP.

Par ailleurs, jusqu'au 31 décembre 2024, les dépenses d'action sociale recouvraient la subvention versée à la Commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux agents de droit privé de la DILA a été exécutée pour un montant de – 28 800 € en AE et 0 € en CP contre une prévision de 83 000 € en LFI 2025. Le montant négatif en AE s'explique par un montant REJB de 28 800 € pour 2025. À la suite de la régularisation en droit public, qui a pris effet début 2025, des contrats de travail des agents recrutés en droit privé issus de l'ex-direction des Journaux officiels, la CGOS a été supprimée sous cette forme, les anciens agents de droit privé ont constitué une nouvelle association. Cette dernière ne reçoit pas de subvention de la part de la DILA.

2.3) des prestations de restauration assurées sur les sites de Ségur (Élior) et de Desaix (MRS et restaurant SUFFREN), qui sont de 306 033 € en AE et 337 795 € en CP pour une programmation initiale de 527 081 € en AE et en CP en LFI 2025 :

- la DILA a adhéré au groupement des utilisateurs du restaurant inter-entreprises CARRE-SUFFREN situé rue de la fédération dans le XV^e arrondissement pour un montant de 179 229 € en AE et 173 453 € en CP. Dans ce cadre, un dépôt de garantie a été versé au mandataire en 2024 (imputé en opération financière - titre 7) qui sera restitué à la fin de l'adhésion ;
- les dépenses liées à la mise en place de frigos connectés au sein du site de DESAIX pour un montant de 90 852 € en AE et 111 302 € en CP ;
- le reliquat des dépenses relatives aux prestations fournies par le restaurant inter-entreprises (RIE) implanté sur le site de Desaix s'établit à 270 € en AE et 20 329 € en CP. Compte tenu du lancement d'une importante opération de travaux immobiliers à l'étage du restaurant administratif, le marché n'a pas été renouvelé. Les solutions alternatives précitées ont été mises en œuvre avec l'adhésion au RIE Carré-Suffren et le déploiement de frigos connectés ;
- les dépenses relatives au paiement des prestations fournies par le RIE du site de Ségur pour un montant de 13 176 € en AE et 21 676 € en CP. En AE, la consommation est impactée par des REJB d'un montant de 6 669 € ;
- les dépenses relatives à la mise en place de l'audit restauration pour un montant de 22 506 € en AE et 11 035 € en CP contre une prévision de 10 000 € en AE et en CP en LFI 2025. Cet audit portait sur une assistance à la mise en place d'une nouvelle offre de restauration après la rénovation des locaux du site de Desaix.

3. Les dépenses pour les actions de communication

Les dépenses pour les actions de communication ont été exécutées pour 87 688 € en AE et 74 478 € en CP pour une prévision de 125 000 € en AE et CP en LFI 2025. Ces dépenses comprennent en particulier les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe relative aux différents produits de la DILA, dont les différents salons, les opérations d'achat d'espaces publicitaires, et les prestations liées aux colloques et séminaires.

4. Les dépenses des activités juridiques et expertises

Les dépenses des activités juridiques et expertises présentent une exécution à hauteur de 64 994 € en AE et 61 504 € en CP. Elles étaient estimées à 45 000 € en AE et CP en LFI 2025. Compte tenu des questions juridiques complexes soulevées par la décision du Conseil d'État du 6 février 2024, des impacts importants sur les agents et des délais incompressibles de mise en œuvre de certaines mesures (organisation d'élections professionnelles notamment), la DILA a sollicité l'expertise d'un cabinet d'actuaire et d'un cabinet d'avocats spécialisés en droit public et en droit du travail pour sécuriser juridiquement ces transformations et disposer de conseils juridiques pour les procédures contentieuses.

5. Les activités générales et audits

Les activités générales et audit, portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cas de besoin, la mise en place d'audit et diverses prestations intellectuelles (études notamment). Elles ont été exécutées à hauteur de 106 472 € en AE et 26 877 € en CP contre une prévision de 67 000 € en AE et en CP en LFI 2025. L'exécution en AE intègre une étude pour le réaménagement des locaux à la suite de la vente de la rotative. Cette étude (80 k€) devrait être réglée en 2026.

6. Les autres activités de pilotage

Les autres activités de pilotage sont notamment destinées à couvrir le paiement des factures d'abonnement de lignes ADSL, de lignes fixes analogiques et les dépenses liées à l'utilisation de la carte achat, moyen de paiement à autorisation systématique pour des besoins récurrents à faible enjeux, à destination des agents publics, dans la limite des segments d'achat définis en amont. Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 28 224 € en AE et 76 265 € en CP contre une prévision de 86 500 € en AE et en CP en LFI 2025.

Les crédits d'investissement (titre 5)

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 portent sur la mise en œuvre des projets immobiliers de rénovation de locaux du site de Desaix (travaux des 5^e et 6^e étages principalement). Ils représentent une dépense de 2 190 395 € en AE et 4 333 327 € en CP contre une prévision de 2 122 370 € en AE et 4 625 620 € en CP en LFI 2025. La notification tardive du marché n'a pas permis à la DILA de démarrer les travaux avant la fin d'année 2024, seules des avances réclamées par les fournisseurs ont été réglées. Cela explique le rattrapage et le taux d'exécution particulièrement élevé en CP.

Ces travaux structurants visent, à travers la rénovation et la restructuration des locaux, à moderniser le complexe immobilier de la rue Desaix dans un objectif de qualité de vie au travail, et de réduction des surfaces occupées sur le site de Ségur-Fontenoy par optimisation de l'usage sur Desaix.

Enfin, ces travaux amélioreront la performance énergétique des bâtiments.

Justification des crédits relatifs aux dépenses d'intervention (titre 6)

Les dépenses portent sur des écritures comptables relatives aux arrondis générés par la télédéclaration mensuelle de TVA pour 5 € en AE et CP.

ACTION

03 – Dépenses de personnel

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Dépenses de personnel	66 537 821 62 996 769		66 537 821 62 996 769	66 537 821 62 996 769		66 537 821 62 996 769

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	66 537 821	62 996 769	66 537 821	62 996 769
Rémunérations d'activité	29 984 703	29 546 099	29 984 703	29 546 099
Cotisations et contributions sociales	14 811 777	27 361 446	14 811 777	27 361 446
Prestations sociales et allocations diverses	21 741 341	6 089 224	21 741 341	6 089 224
Total	66 537 821	62 996 769	66 537 821	62 996 769

ACTION

04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		28 500 000 26 533 514	28 500 000 26 533 514		28 500 000 26 533 555	28 500 000 26 533 555

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 500 000	26 533 514	28 500 000	26 533 555
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 500 000	26 533 514	28 500 000	26 533 555
Total	28 500 000	26 533 514	28 500 000	26 533 555

L'action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 retrace les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), prestataire historique de la DILA. La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures qui permettent de couvrir :

- les paies et charges des salariés de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés ;
- et les versements dus au titre des caisses de pensions.

En 2025, les crédits exécutés pour les dépenses de l'action 4 détaillées ci-dessous sont de 26 533 514 € en AE et 26 533 555 € en CP, pour une prévision initiale de 28 500 000 € en LFI 2025.

Les dépenses de l'action 4 du programme 624, sont budgétées et exécutées en AE = CP. En 2025, l'écart de 41 € entre AE et CP s'explique par un décalage exceptionnel de paiement d'un reste à payer constaté au 31 décembre 2025.

Les dépenses de cette action se répartissent de la manière suivante :

- les salaires et charges associées exécutés à hauteur de 16 980 228 € en AE et 16 980 269 € en CP contre une prévision de 18 200 000 € en AE et en CP en LFI 2025. Cette sous-exécution trouve son explication par la mise en œuvre de plans successifs de réduction des effectifs (CRAMSIPS et « 3M ») ;
- Les dispositifs de retraite (caisse de pension complémentaire, caisse de cadres et caisse de prévoyance et de décès de la SACI-JO) à hauteur de 9 553 286 € en AE et CP contre une prévision de 10 300 000 € en AE et en CP en LFI 2025.